

droit & Liberté

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)



Halte

au



Racisme

SODETEG ENGINEERING recherche INGENIEUR OU CADRE COMMERCIAL FORMATION DE BASE HEC, ESSEC, ESCP OU SIMILAIRE avant expérience ne pas hésiter à faire passer son CV dans un tel et surtout dans de secteurs d'activités techniques. Ample courant air, contacts allemands anglais. Nationalité française exigée Ecr. av. C.V. 891, et par a. N° 978 Commerce Publ. 20, av. Coëra, Paris-1er, G.F.	ORGI 5 MESSIEURS 4-21 - 400 francs 1014 27 POUR ME SECOND 3 MESS. franc. 71 ans recherche Tourneurs-Fraiseurs P1 O.S. sur machines. Nationalité française exigée Test. entrées, 44 h en 5 jours, avantages importants. Monsieur MORARY S. 5, rue du 8-Mai-1945 94 MAISON-ALFORT M° Le Stade.	SEAL 112, av. République 111° M° PENE-CACHAIS recherche SERRURIERS VILLE recherche Pour Chaillot PARIS et région PARISIENNE Je présente le matin sauf SAMEDI et dimanche le SERVICE POSE PARFUMS YARDLEY recherche pour Courbevoie CONDITIONNEUSES FEMMES SANS SPEC. 3° CARISTES 4° EMBALLEURS - Places stables. - Bons salaires. - Nationalité française exigée 700 02 71
--	---	---

CLAUDE LABARRAQUE-REYSSAC

Un drame à Bordj-Hindiel



récit

droit & liberté

vacances... il est paru. n'oubliez pas d'emporter, de lire et de faire lire le premier roman des éditions droit et liberté : un drame à bordj-hindiel. dans un style d'une vérité prenante,

une très belle histoire d'amour, un réquisitoire bouleversant contre les préjugés raciaux dans l'Algérie coloniale. 224 pages qui vous passionneront jusqu'à la dernière ligne. commandez-le aujourd'hui même à droit et liberté,

120, rue saint-denis, 75002 Paris C.C.P. 6070.98 Paris. en souscription (pour quelques semaines seulement) : 15 francs, au lieu de 18,80 francs.

Bon de commande

M.

Adresse

souhaite recevoir :

- UN DRAME A BORDJ-HINDEL (15,00 F)
- LA SANTÉ DES MIGRANTS (7,00 F)
- LE LOGEMENT DES MIGRANTS (6,00 F)

Frais d'expédition (2,00 F par volume) ...

Total :

Cochez et envoyez à « Droit et Liberté », 120, rue Saint-Denis, Paris-2^e. Règlement par chèque bancaire, mandat ou chèque postal (C.C.P. 6070-98 Paris).

Egalement aux Editions Droit et Liberté :

- LA SANTE DES MIGRANTS
L'étude approfondie et objective de 11 éminents médecins.
- LE LOGEMENT DES MIGRANTS
Constat et suggestions de 7 associations. Vient de paraître.

dans ce numéro

L'ÉTÉ RACISTE

D' « ORDRE NOUVEAU »

Au moment où « Ordre nouveau » développe sa campagne provocatrice, les violences se multiplient contre les immigrés. (Pages 4 à 8.)

OPÉRATION

« PETITS FRANÇAIS »

Une virulente campagne antisémite. (Pages 11 et 12.)

* LE DOSSIER DU MOIS

LES ENFANTS DES MIGRANTS

(Pages 13 à 20.)

SAHEL : LA MORT LENTE

Les conséquences de la famine en Afrique. (Pages 21 à 23.)

N'OUBLIONS PAS LES ROSENBERG

Vingt ans après... (Page 24.)

PHOTOS DE COUVERTURE.

En haut, à gauche : le 21 juin à la Mutualité ; à droite : le 12 juin dans les rues de Grasse. En bas, à gauche : dans la presse parisienne ; à droite : chasse à l'homme comme à Ivry (scène de rue en Afrique du Sud).

droit & liberté

MENSUEL

120, rue Saint-Denis - Paris. (2^e)
Tél. 231-09-57 - C.C.P. Paris 6070-98

ABONNEMENTS

- Un an : 25 F
 - Abonnement de soutien : 50 F
- Anilles, Réunion, Maghreb, Afrique francophone, Laos, Cambodge, Nouvelle-Calédonie : 25 F. Autres pays : 35 F. Changement d'adresse : 1 F.*

Directeur de publication : Albert Lévy
Imprimerie La Haye

éditorial

La riposte nécessaire

Le racisme a tué une nouvelle fois. En France. A Ivry, le 2 juillet au soir, un jeune maçon portugais, Fernando Ramos, frappé et poursuivi par un commando motorisé, s'est noyé dans la Seine.

Au cours de cette soirée et les jours précédents, des agressions semblables contre des Algériens, des attentats contre des cafés fréquentés par des immigrés ont eu lieu à Ivry même et dans d'autres localités de la région parisienne.

Dans le Midi, des actes inspirés par une égale cruauté (attaques contre des travailleurs isolés, incendies de bidonvilles) sont signalés autour de Nice. A Grasse, le mois dernier, c'étaient les gardes mobiles, épaulés par quelques racistes du crû, qui se livraient à une atroce « ratonnade », comme aux temps de l'O.A.S. A Fos intervenant contre les grévistes, les forces répressives s'acharnaient particulièrement sur les immigrés.

Entre temps, s'était tenu, sous la protection de la police, le meeting d'« Ordre Nouveau » contre « l'immigration sauvage », insolente provocation à la haine et à la violence.

Imaginons que de tels faits, en un délai aussi bref, se produisent dans un autre pays. Ne crierait-on pas que ce pays est en proie aux démons les plus dangereux du racisme ? Qu'il y a lieu de protester, de mettre fin d'urgence à ces actions, de mobiliser partout l'opinion publique ? Mais c'est en France que nous les observons. Directement concernés, il nous faut prendre assez de recul pour mesurer la gravité du mal, que trop de Français encore minimisent ou ignorent. Et quant aux gouvernants qui pourraient — et devraient — le maîtriser, et qui, au contraire le laissent croître, ou même contribuent à son extension, quelle idée se font-ils donc de la grandeur nationale ? Est-ce ainsi, selon eux, que la France des Droits de l'Homme doit célébrer le 14 juillet ?

APRES sa manifestation, le groupement « Ordre Nouveau » a certes été dissous. Mais le déroulement de la nuit du 21 juin présente des circonstances si troublantes que la décision apparaît comme un élément d'une machination dont les objectifs sont différents.

L'interdiction de la Ligue Communiste

— dont les militants, justement indignés par les menées d'« Ordre Nouveau » et la complaisance des pouvoirs publics, n'ont pas su déjouer le piège tendu — crée une inacceptable symétrie entre les fascistes et les antifascistes. Si la voie se trouve aujourd'hui ouverte à l'arbitraire, à l'effritement des libertés démocratiques, « Ordre Nouveau » continue, lui, de bénéficier d'une singulière mansuétude.

Quand ses groupes armés se sont déployés en pleine rue, des policiers leur ont fait escorte. Alors que des armes ont été saisies dans son local et chez ses militants, ses « chefs » ne sont nullement inquiétés. Ils s'agitent et parlent haut. Ils menacent de la Justice qui-conque les aura qualifiés de racistes. Ils vont jusqu'à suggérer au ministre de l'Intérieur la dissolution des syndicats de la police qui ont dénoncé le comportement des autorités et souligné le caractère illégal du meeting de la Mutualité.

C'EST un fait qu'à aucun moment, les excitations xénophobes, racistes d'« Ordre Nouveau », et du « Front National » n'ont été stigmatisées en haut lieu. A quoi sert donc la loi du 1^{er} juillet 1972, votée par l'unanimité du Parlement, si elle ne s'applique pas en pareil cas ?

Alors que tous les journalistes présents à l'assemblée d'« Ordre Nouveau » ont constaté son climat raciste et antisémite, seuls les envoyés de M. Marcellin n'y ont vu qu'une bénigne causerie où l'on « traitait de l'immigration ». Faut-il comprendre que le traitement normal des immigrés consiste, selon lui, dans l'insulte, la calomnie et la matraque ? Serait-il sur ce point en accord avec M. Brigneau, responsable d'« Ordre Nouveau » et de « Minute », qui vient de rappeler les liens qui les unissaient naguère, comme anciens « soldats du Maréchal » ?

LA poussée de racisme que connaît la France est d'autant plus préoccupante qu'elle se situe dans un contexte où se renforcent les pressions et la répression contre les immigrés. Si, à la suite de l'action syndicale, des grèves de la faim, des luttes d'associations telles que le M.R.A.P., des aménagements sont apportés à la

« circulaire Fontanet », celle-ci demeure pour l'essentiel. Loin de rassurer les immigrés et de réfuter les campagnes hostiles qui les visent, il arrive trop souvent que des propos officiels donnent prise à des interprétations où s'alimentent les préjugés.

Ainsi, quand le ministre des Affaires sociales, M. Gorse, fait du « contrôle » la panacée permettant de résoudre tous les problèmes, et emploie lui-même l'expression « immigration sauvage ». Mieux que quiconque, il sait pourtant que la venue des travailleurs étrangers « clandestins » était jusqu'à présent prévue et comptabilisée dans le Plan, donc contrôlée en fait.

Et l'on ne peut que s'étonner lorsque, parlant des réalisations actuelles, le ministre va répétant que les fonds publics « ont des limites » et qu'on ne peut « alimenter sans fin un tonneau des Danaïdes ». Car laissant entendre que les migrants pèsent dangereusement sur le budget de l'Etat, il semble oublier que le milliard dont il parle, investi dans la construction, provient pour l'essentiel des retenues effectuées sur les allocations familiales des migrants eux-mêmes.

Tout se passe comme si l'on déploierait, dans certains milieux, les quelques améliorations obtenues par les travailleurs, leur combativité croissante, la prise de conscience de l'opinion, qui leur exprime une solidarité de plus en plus effective. Comme si, sur des registres divers, tout était fait pour les intimider, les isoler, en faire les boucs émissaires des frustrations et des difficultés qu'affrontent de nombreux Français. Et, le racisme étant indivisible, on voit réapparaître de virulentes excitations antijuives, systématiquement diffusées par tracts dans les différentes couches sociales.

TOUT cela est grave. Un douloureux passé a maintes fois prouvé que les atteintes aux droits, aux libertés, à la dignité d'une catégorie de la population ne peuvent aller sans des atteintes aux droits, aux libertés, à la dignité de tous.

Il faut arrêter à temps cette évolution funeste. Une action d'une ampleur sans précédent s'impose pour contrer les agissements racistes, pour prévenir l'intoxication des esprits, pour obtenir la mise en œuvre vigoureuse de la loi.

Ce combat, qui répond aux aspirations démocratiques de la majorité des Français, ne pourra être mené à bien qu'avec leur large concours.

Albert LEVY.

Un crime

Le racisme a tué en France une nouvelle fois. Le 2 juillet, vers 22 heures, M. Fernando Ramos, 24 ans, ouvrier maçon, de nationalité portugaise, prenait le frais sur la berge du quai Henri-Pourchasse, à Ivry, lorsqu'une estafette blanche s'arrêta près de lui. Pendant que deux de ses occupants restaient dans le véhicule, trois autres descendirent et s'en prirent au jeune ouvrier, le rouant de coups. M. Bertolino Marques, couché dans l'herbe, a pu observer la scène. M. Ramos se serait jeté à la Seine pour échapper à ses poursuivants. Le témoin se précipita pour donner l'alerte, mais on devait retrouver le corps de la victime flottant dans la Seine.

D'autres attentats

Les agresseurs sont alors remontés dans l'estafette. Ils se sont arrêtés devant un café fréquenté par des travailleurs originaires d'Afrique du Nord et ont brisé les vitres à coups de pavés.

Cette incroyable « ratonnade » fait suite à une série d'attentats racistes qui se sont déroulés quelques jours plus tôt à Paris et dans le Val-de-Marne.

Au cours de la nuit du 23 au 24 juin à Ivry-sur-Seine, un cocktail Molotov était lancé dans un bar situé 7, rue Gaston-Cornavin, brûlant légèrement aux jambes trois ouvriers algériens.

A Vitry-sur-Seine, un autre engin a

été lancé dans un café, 13, rue Auguste-Blanqui, sans toutefois provoquer de dommages.

Le 24 juin, vers 1 heure, deux cafés du 15^e arrondissement étaient attaqués de la même manière. Dans l'un, 228, rue de Javel, on devait constater quelques dégâts; dans l'autre, 14, boulevard Garibaldi, l'engin n'a pas explosé.

Afin d'arrêter cette évolution, lourde de périls pour notre pays et que les démocrates ne sauraient tolérer, le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix a pris l'initiative d'un meeting à Ivry avec le soutien de nombreuses organisations pour faire échec au racisme.

L'été raciste



Le meeting du 21 juin.

LE 21 juin, c'est l'été. Ce jeudi soir, « Ordre nouveau » tient meeting à la Mutualité, contre « l'immigration sauvage ». La veille, pour défendre les libertés, des dizaines de milliers de Parisiens défilent de Charonne à la gare de l'Est. La veille encore, le général Bigeard est nommé adjoint au gouverneur militaire de Paris. Quelques heures avant les affrontements qui vont se dérouler à Paris, le ministre de l'Intérieur, M. Marcellin, dénonce la multiplication des manifestations qui empêchent, selon lui, la police de remplir ses tâches de sécurité. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour comprendre quel soutien peuvent apporter aux thèses du ministre et à tous les partisans d'un « ordre » musclé, des combats de rue à Paris, à coups de boulons et de cocktails Molotov.

C'est au cours de son congrès, où l'on a remarqué parmi les invités, la présence des néo-fascistes italiens du M.S.I. et de mouvements grecs soutenant les colonels, que le groupe d'extrême droite « Ordre nouveau » a mis au point les détails d'une campagne nationale pour inviter les Français à refuser « l'immigration sauvage », en reprenant une expression lancée par M. Gorse, ministre du Travail, à la tribune de l'Assemblée nationale. Non content d'afficher leur racisme, de fomenter la xénophobie, ces

d'« Ordre nouveau »

énergumènes prétendent organiser à l'automne prochain, « un rassemblement de la jeunesse européenne » dans un « village nationaliste », acheté dans les Alpes de Haute-Provence.

La provocation

En dépit des nombreuses protestations de la part des organisations démocratiques, lettres, pétitions, télégrammes, délégation auprès du Préfet de Police, M. Lenoir, celui-ci soutient que le meeting ne paraît pas « de nature à troubler l'ordre public ». En l'autorisant et en ac-



Devant le siège d'« Ordre Nouveau » rue des Lombards.

cordant aux fascistes d'« Ordre nouveau » la protection de sa police, le gouvernement crée, ce soir-là, les circonstances d'une énorme provocation.

Autour de la Mutualité, un formidable appareil policier est déployé. De véritables convois traversent Paris. Dès 20 heures, les heurts sont extrêmement violents. Indignés par les menées d'« Ordre nouveau » et par la complaisance des pouvoirs publics, un millier de jeunes gauchistes foncent dans le piège qui est tendu.

Et ce sera l'affrontement violent avec les forces de police, dans des conditions qui n'ont pas fini d'alimenter la polémique. Les policiers — sur la foi des ordres et des indications diffusés en phonie — ont été effectivement « surpris ». Pourtant, M. Marcellin déclarera : « le Préfet de Police... savait que leur manifestation (celle des gauchistes) risquait d'être très violente ». Mais alors pourquoi avoir ravitaillé les policiers « sur place » avec des grenades enveloppées dans leur emballage plastique de sortie d'usine ? Pourquoi avoir procédé à une répartition des effectifs que tous les témoignages de policiers contestent ? Pourquoi avoir envoyé seulement quarante hommes en patrouille rue Monge, alors que des policiers n'ont pas manqué de signaler au commandement la présence de certains éléments sur les toits,

LE M.R.A.P. ENGAGE DES POURSUITES CONTRE L'ORGANE D'« ORDRE NOUVEAU »

Le M.R.A.P. a décidé de porter plainte contre l'organe d'« Ordre Nouveau », « Pour un ordre nouveau », dont le numéro de juin, consacré en grande partie aux travailleurs immigrés, constitue une provocation à la haine et à la violence racistes, aux termes de la loi du 1^{er} juillet 1972.

Les avocats désignés par le M.R.A.P., M^{ss} Fred Hermantin, Daniel Jacoby et Louis Labadie ont déposé une citation directe.

la formation de groupes et la distribution de manches de pioches et de cocktails Molotov ?

C'est cet affrontement, poursuivi boulevard de l'Hôpital, qui va faire le plus grand nombre de blessés (au total, soixante-treize membres des forces de l'ordre, selon la préfecture de police).

Devant la Mutualité, bernée par un important cordon de policiers qui filtre les arrivants, les militants d'« Ordre

→ nouveau», casqués, habillés de cuir et armés de matraques sont prêts à toute éventualité.

Dans la salle, où un peu moins d'un millier de personnes ont pris place, un grand panneau illustré d'une main tendue. Une tribune décorée d'une croix celtique. Pendant plus de deux heures, six orateurs se succéderont, vomissant la xénophobie, la haine raciste, l'antisémitisme, ne rappelant que trop d'autre temps, d'autres hommes, d'autres discours.

Des agressions répétées

● A Nice, trois jeunes gens, dont deux membres d'« Ordre Nouveau », ont attaqué à coups de barre de fer, un passant, M. Henri Badaine, qu'ils soupçonnaient d'avoir assisté à un meeting organisé par des mouvements de gauche. La fouille de leur voiture a permis de découvrir un véritable arsenal composé de billes d'acier, barres de fer, etc.

● A Paris, trois militants d'« Ordre Nouveau » ont été inculpés après l'attaque d'un passant pour coups et blessures volontaires et infraction à la législation des armes. Ils faisaient partie d'un groupe d'une douzaine de jeunes gens, armés de matraques et de barres de fer, réunis à la sortie du congrès d'« Ordre Nouveau », dans la soirée du dimanche 10 juin.

● Une quarantaine de nervis d'« Ordre Nouveau » ont agressé les étudiants qui venaient assister au centre universitaire de la rue d'Assas, à une séance du ciné-club Jean Vigo. 250 étudiants devaient suivre la projection d'un film sur Cuba, la Bataille des 10 millions. Cette agression a servi de prétexte pour faire circuler dans le quartier de nombreuses colonnes de cars de police. La représentation annulée s'est déroulée quelques jours plus tard en présence de nombreux participants venus protester à l'appel de plusieurs organisations.

● A Paris, sept militants d'« Ordre Nouveau » sont poursuivis après les violences exercées à l'encontre de M. Bernard Leclercq, élève-professeur à l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm. M. Leclercq avait été frappé, après qu'il eût fait une réflexion en les voyant coller des affiches sur les murs de son établissement.

● A Paris, un militant d'« Ordre Nouveau », chargé d'encadrer les lycéens, a été interpellé le 28 juin, alors qu'il portait un cabas contenant un fusil de chasse démonté. Il a reconnu avoir pris cette arme au siège d'« Ordre Nouveau », rue des Lombards, afin de la soustraire aux investigations éventuelles de la police. A son domicile, ont été trouvées ensuite deux grenades et des mines d'exercice.

Le meeting raciste

La loi contre le racisme, cible de choix des dirigeants d'« Ordre nouveau » est particulièrement malmenée. Alain Renaud, membre du secrétariat permanent n'hésite pas à déclarer : « ... Cette loi interdit et réprime toute discrimination, c'est-à-dire, toute différence en faveur de nos propres concitoyens. C'est donc une loi raciste, anti-française ». Cette loi est tournée en dérision par les orateurs qui agrémentent leurs attaques de calomnies grossières envers les travailleurs immigrés. Le Docteur Navarre qui lui succède affirme : « La France ne doit pas devenir la plus grande école et le plus grand hôpital du Tiers-Monde ». Quant à François Brigneau, fidèle à lui-même, il dénonce avec fougue l'action du M.R.A.P., provoquant dans l'assistance des manifestations d'antisémitisme lorsqu'il déclare : « Le peuple juif a gardé son intégrité parce qu'il ne s'est pas mélangé. Mais nous n'avons pas de leçon à recevoir de la part de ceux qui ont enfermé les Palestiniens dans des camps, ou de la part de leur soutien en France ».

Thème qu'il reprendra dans l'éditorial de « Minute » quelques jours plus tard. Mêlant l'insulte, se présentant comme le meilleur défenseur de la loi sur le racisme, préconisant son renforcement même, définissant « l'immigration sauvage » qui devient invasion surnoise ou immigration illégale, accusant la « Ligue communiste » de « recruter les plus sauvages de ses commandos d'assassins parmi ces immigrants sauvages ». Pour terminer par un véritable appel au meurtre. Il se sent « menacé comme des millions de Français » et n'hésite pas à écrire : « Dans la légitime défense, on tire à vue » ! Tout le monde : journalistes, policiers, souligneront que ce meeting était raciste dans sa conception et dans son déroulement. Seul M. Marcellin, n'y voit qu'une réunion consacrée à l'immigration : « Des réunions d'« Ordre nouveau » ont déjà été interdites... en raison de leur caractère néo-fasciste et néonazi. Tel n'était pas le caractère de la réunion du 21 juin 1973 qui traitait de l'immigration ». (M. Marcellin, interview à « France-Soir ».) M. Marcellin était-il d'accord avec les thèmes d'« Ordre nouveau » présentés par M. Brigneau, qui n'a pas manqué de lui rappeler leur passé de « soldats du maréchal » à une époque où le ministre de l'Intérieur ne le trouvait « ni néo-nazi, ni néo-fasciste » ?

A la sortie de la Mutualité, la police fait une véritable haie protectrice. Mieux encore, des groupes d'intervention, des motards accompagnent à bon port les groupes d'« Ordre nouveau ».

Au matin, l'opération se termine, six éléments d'« Ordre nouveau » sont inter-

pellés. Vingt-cinq militants de la « Ligue communiste » sont également arrêtés lors de la perquisition effectuée dans les locaux de l'organisation. Sept condamnations et vingt-trois inculpations prononcées.

Les protestations

Dès le lendemain de nombreuses prises de position seront publiées. Chez les policiers, la Fédération des syndicats de Police C.G.T. constatera : « Que le gouvernement porte une lourde responsabilité à propos des incidents ». La Fédération C.F.D.T. de la Police nationale : « Dénonce l'attitude des responsables de l'Etat qui en autorisant la tenue d'une réunion d'un mouvement extrémiste de droite en violation de la loi du 1^{er} juillet 1972, ne pouvaient ignorer le risque évident que cette réunion comportait ».

M. Gérard Monate, secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de Police, écrira à propos du meeting : « ... Le mot d'ordre de ce rassemblement était ouvertement raciste, donc contraire à la loi, et nous sommes en droit de nous demander pourquoi il a été autorisé ».

Plusieurs autres syndicats de policiers se sont émus également de l'offensive du gouvernement qui vise à « politiser » une partie de la police dans un sens hostile à la démocratie et à la liberté.

Amené, à la suite des protestations qui se multiplient à interdire (enfin !) les manifestations annoncées par « Ordre nouveau » à Marseille et à St-Etienne, il interdit aussi un meeting de la « Ligue

« Sale

youpin !... »

Nous avons reçu le témoignage de deux jeunes membres de la Ligue communiste, Alain et Philippe C., arrêtés le vendredi matin 22 juin, au siège de cette organisation, à la suite des événements de la nuit précédente.

Après une journée passée au commissariat de la rue François-Miron, dans le 4^e arrondissement, ils furent conduits au Dépôt, quai des Orfèvres, vers 22 h. 30. C'est alors que leur groupe (cinq personnes) fut l'objet de nombreuses insultes racistes et antisémites.

A l'un d'eux, que l'on peut croire d'origine nord-africaine, un gardien, affirmant-ils, a lancé : « Au temps des ratonnades, on les balançait à la

communiste » prévu à Vincennes. Ainsi à partir de la confusion créée par les manifestations du 21 juin, il place sur le même plan les menées racistes et les protestations qu'elles suscitent. Dans le même esprit, le gouvernement décide en Conseil des ministres, l'interdiction du mouvement « Ordre nouveau » et de la « Ligue communiste ».

Il est préoccupant que les mesures gouvernementales frappent simultanément un groupe raciste subversif et ceux qui s'opposent à lui : car, où l'arbitraire s'arrêtera-t-il ? Le procédé soulève d'autant plus la réprobation que la symétrie n'est qu'apparente, puisque les dirigeants d'« Ordre nouveau » ne sont nullement inquiétés et, même, intensifient impunément leurs menaces. C'est ainsi qu'Alain Robert, le secrétaire général de ce groupe, annonce qu'il engagera des poursuites contre « les journaux et mouvements » qui auront dénoncé les thèmes défendus par « Ordre nouveau ».

La loi relative à la lutte contre le racisme n'est pas appliquée à ce groupe, qui pourtant, la combat et la viole d'une façon flagrante et systématique. « Ordre nouveau » est dissous, mais le « Front national », qui en est l'émanation continue, la presse raciste multiplie les provocations à la haine. Attentats, agressions se multiplient, contre les immigrés, dans le même temps où ils sont l'objet de mesures de répressions policières et administratives. Il est urgent d'arrêter cette évolution, il est urgent partout de faire échec au racisme.

Michel PHILY.

Seine... J'espère que ce sera bientôt votre tour. »

Les deux témoins rapportent également ces propos tenus par d'autres gardiens à l'intention de ceux qui avaient un nom à consonnance juive : « Ils n'ont pas connu Dachau... Il faudrait le leur faire connaître » ; ou : « Ils ont échappé aux camps de concentration, on va y remédier. » Un autre gardien, déclarent-ils, s'est écrié : « Tiens, voilà la juiverie : toujours les juifs et les bicots ! »

Comme Alain C. s'éloignait du groupe, il s'entendit rappeler à l'ordre en ces termes : « Tu vas rester là, sale youpin !... »



A Grasse vivent six mille travailleurs étrangers, un tiers de Calabrais, un tiers d'Espagnols et autant de Maghrébins — Algériens et Tunisiens surtout. Le reste de la population, 28 000 personnes environ compte une proportion importante de commerçants, de petits exploitants, de retraités aussi venus finir leur existence sur les pentes ensoleillées des Alpes-Maritimes.

Après une première manifestation le lundi 11 juin qui se déroule dans le calme, dès 8 h 30 le lendemain deux cents travailleurs immigrés, pour la plupart Maghrébins, se groupent devant la mairie pour réclamer notamment « le droit de vivre, la possibilité d'obtenir des cartes de séjour, l'abrogation de la circulaire Fontanet ».

Une délégation demande à être reçue à la mairie. En vain. Le maire, Hervé de Fontmichel, encadré par quelques employés municipaux et une escouade de sapeurs-pompiers donne l'ordre à ceux-ci d'asperger les manifestants. Quelques bagarres éclatent. Des commerçants des rues voisines accourent prêter main forte.

Un détachement de gendarmes mobiles arrive à Grasse, quadrille la vieille ville et interpelle une soixantaine de personnes. Des scènes de violence ont lieu sous l'œil approbateur d'une partie de la population. Matraquages, poursuites dans les maisons, insultes, humiliations. Dans les taudis où s'entassent les immigrés, des portes sont enfoncées à coups de crosses, et les intérieurs ravagés.

Au cours de la nuit, des centaines

d'affiches collées en hâte portant la mention « Halte à l'immigration sauvage », signées « Ordre nouveau », apparaissent.

Comment expliquer, au lendemain de ces « ratonnades », les réactions racistes et xénophobes de responsables d'associations, du maire, de certains habitants de Grasse ?

On pourrait penser qu'il existe des griefs importants à l'égard des immigrés, mais qu'entend-on ? « Ils sont arrogants », « ils envahissent les terrasses des cafés », « ils font du bruit la nuit ». Des accusations plus graves mais tout aussi imprécises de la part du maire : « On ose de plus en plus rarement traverser la ville après la tombée de la nuit ». Interrogé, le commissaire de police ne partage pas cette opinion : « Les Nord-africains et l'ensemble des immigrés récents n'ont jamais posé de problèmes notables, ni sur le plan de l'ordre public ni sur celui de la délinquance... ».

Alors où est l'explication ? Le maire de Grasse se proclame conservateur, sans étiquette ; il a cependant reçu lors du dernier scrutin l'appui de Jacques Soustelle. Il « comprend » ses administrés, dit-il, et voudrait restaurer la vieille ville, en lui redonnant son visage d'autrefois, sous-entendu au prix du départ de la population immigrée. Est-ce pour séduire une clientèle électorale qu'il proclame la nécessité de « maintenir l'ordre public », lequel selon le commissaire lui-même n'est pas menacé ? M. de Fontmichel ne parle pas des commandos qui attaquent et assomment des travailleurs Algériens qui rejoignent le



Les blessés des « ratonnades »

D.R.

soir leurs baraques, des agressions quasi-quotidiennes qui ont lieu le soir aux environs de la Digue-des-Français. Ni des conditions de vie de ces « **suppôts de Mahomet** », comme il les qualifie. Ces hommes qui sont-ils ? Au bidonville de la Plaine-du-Var, un de ces « émeutiers » parle : « **Depuis deux ans, j'étais employé dans une petite entreprise de jardinage dans un village des environs de Grasse. Sans titre de séjour, ni permis de travail. Le patron voulait bien me faire travailler mais sans être déclaré.** Depuis deux ans j'ai travaillé. Neuf heures par jour et six jours par semaine. Pas de congé payé. Le salaire : 1 000 F par mois, moins 100 F de retenue de sécurité sociale.

C'est pourquoi j'ai manifesté avec mes camarades pour pouvoir travailler en règle. La police a téléphoné au patron qui a dû me renvoyer. Qu'est-ce que je vais faire maintenant ? »

Des dizaines de travailleurs « clandestins » étaient (et sont) employés comme maçons ou jardiniers dans des entreprises de Grasse et des environs. Qui oserait prétendre que la police, la municipalité, les représentants du gouvernement l'ignoraient ?

Les propos du maire, les déclarations de certaines associations de rapatriés appelant à une manifestation raciste ; l'attitude des forces de police et de certains habitants, la mobilisation contre les immigrés d'organisations d'extrême-

droite, comme « **Ordre nouveau** » d'hebdomadaires comme « **Minute** » (qui n'hésite pas à titrer : « ... Les Nord-Africains se ruent à l'assaut de l'église et de l'Hôtel de Ville ») tout cela a de quoi inquiéter.

Qui est responsable ? Est-ce seulement la politique municipale de la ville de Grasse qui est en cause ? A notre avis le problème est plus général. En France, un travailleur sur sept est un immigré, un salarié sur deux du bâtiment est un immigré. Leur séjour est régi par les circulaires Fontanet-Marcellin qui les mettent à la merci du patron. Le gouvernement français, le patronat veulent que la main-d'œuvre étrangère soit aussi mobile et docile que possible, et cantonnée dans certaines régions (Paris, Est, Midi).

Mais la prise de conscience des travailleurs immigrés qui participent aux luttes sociales, qui s'étendent et s'intensifient, va à l'encontre de cet objectif.

Les immigrés ne jouent plus aussi facilement que dans le passé le rôle qui leur est imparti dans notre société. Beaucoup n'acceptent plus sans réagir les inégalités et les brimades ; les travailleurs français, l'ensemble de l'opinion prennent conscience également du sort inacceptable des immigrés et la solidarité grandit autour d'eux.

Alors, certains se chargent de « redresser » la situation. « **Ordre nouveau** » se déchaîne, les forces de police sévis-

sent, on excite les préjugés d'une population mal informée, traumatisée par un passé douloureux ou par les difficultés quotidiennes. Cela se traduit par une honteuse chasse à l'homme dans une petite ville ensoleillée de la province méridionale.

En fait, la responsabilité des événements de Grasse n'incombe pas seulement à ceux qui en furent les acteurs, ils apparaissent comme un symptôme, une illustration de la politique de la main-d'œuvre menée à l'échelon national.

M.P.

Un meeting du M.R.A.P.

Dans un communiqué, le comité du M.R.A.P. des Alpes-Maritimes a stigmatisé l'action du maire, de la police et de certains éléments racistes contre les travailleurs immigrés. « **La chasse à l'homme, les appels de haine lancés ensuite, ne peuvent que susciter l'indignation des démocrates et ternir aux yeux du monde l'image de notre pays** », déclare-t-il notamment.

Par ailleurs, il a pris l'initiative d'un meeting, le 11 juillet à Grasse, auquel sont invités les représentants des organisations solidaires des travailleurs immigrés, ainsi que diverses personnalités. Venu de Paris, M^e Roland Rappoport, est intervenu au cours de ce meeting, au nom du Bureau national du M.R.A.P.

(Voir page 31)

Solidaires des immigrés...

● Les sapeurs-pompiers de Nice (syndicat C.G.T.):

« ... L'honneur, le rôle et la mission confiés aux sapeurs-pompiers, précise leur motion, est la sauvegarde des vies et des biens des populations de leur secteur, et non de jouer le rôle de force d'appoint aux forces de répression... »

● Le syndicat des sapeurs-pompiers des Alpes-Maritimes :

« **Elève une vive protestation contre le maire de Grasse pour l'utilisation absolument abusive et arbitraire de son droit de réquisition au personnel des sapeurs-pompiers.** »

● L'union départementale C.G.T. :

« ... **Réclame pour les travailleurs immigrés des mesures qui leur permettent de vivre dignement de leur travail et s'élève contre les pouvoirs publics qui, loin de l'apaiser, alimentent une campagne dont le fond raciste et xénophobe renforce le pouvoir de répression contre tous les travailleurs...** »

● Protestation commune Parti communiste, Parti socialiste, C.G.T., Jeunesse communiste, Jeunesse socialiste :

« ... **Les Grassois ne se dresseront pas les uns contre les autres à l'appel de la haine et du racisme. Ils sont exploités par le même patronat. Ils ont les mêmes intérêts, ceux de la classe ouvrière et de ses alliés. Les sections grassoises des organisations signataires appellent tous les travailleurs à soutenir les revendications légitimes des travailleurs immigrés.** »

Elles appellent en particulier, les petits commerçants à ne pas servir d'alibi à l'expression du racisme municipal et au plus sordide des électoralismes... »

● Le Comité départemental du Secours populaire français a immédiatement proposé aux travailleurs immigrés son aide matérielle et juridique.

● Sur intervention de Virgile Barel, député de Nice, la SONACOTRA va débloquent des crédits en vue de la construction de logements destinés à faire disparaître les bidonvilles à l'ouest de Nice.

circulaire Fontanet

Quelques brèches, mais...

Le mois de juin a vu se préciser quelque peu les projets gouvernementaux relatifs aux immigrés, puisque le projet de loi relatif aux trafics de main-d'œuvre a vu le jour après celui sur les « **marchands de sommeil** », et que M. Gorse, ministre du Travail et des Affaires sociales, a exposé devant l'Assemblée nationale, le 14 juin, les principes de sa politique en matière d'immigration.

Des progrès incontestables sont en vue, bien qu'en ce domaine, après tant de promesses, il soit prudent d'adopter la position de Saint-Thomas.

Après tout, M. Fontanet n'affirmait-il pas vouloir améliorer et humaniser la situation des travailleurs immigrés ? Il est vrai que sa trop fameuse circulaire a du mal à résister aux assauts conjoints des immigrés, des syndicats, des associations telles que le M.R.A.P., et d'une partie importante de l'opinion.

La déclaration de M. Gorse à ce sujet devant l'Assemblée nationale apporte certaines satisfactions à tous ceux, dont le M.R.A.P., qui n'ont cessé d'en réclamer l'abrogation ou du moins la suspension.

Aujourd'hui, un point est pratiquement acquis, du moins théoriquement. M. Gorse a annoncé qu'il allait supprimer la coïncidence entre la durée des titres de séjour et de travail, soit l'une des mesures les plus combattues de ce texte.

Désormais, le ministre de l'Intérieur accordera un titre de séjour temporaire de trois mois pour recherche d'emploi à tout travailleur dont le contrat arrivera à expiration. Une enquête est en cours sur la question du « **guichet unique** » et sa localisation. Rappelons ici que nous avons formulé le souhait que ces documents ne soient plus délivrés systématiquement dans les commissariats...

D'autre part, des instructions ont été données pour régulariser cas par cas la situation des immigrés en situation irrégulière, entrés en France avant le 1^{er} juin 1973, cette opération devant être terminée avant le 30 septembre prochain.

Ceux qui pourront présenter un contrat de travail d'un an recevront un titre de séjour et de travail quelle que soit leur

qualification professionnelle. Ceux qui seront sans travail recevront un titre de séjour d'un mois et pourront obtenir l'aide de l'Agence nationale pour l'emploi afin de rechercher un emploi.

Il s'agit là peu ou prou de l'institutionnalisation de ce qui était obtenu, dans des cas particuliers, après force démarches, interventions, grèves de la faim, jusqu'à présent.

La régularisation est accordée quelle que soit la qualification. Ainsi, la restriction incluse dans la circulaire et visant à interdire au nouvel immigrant les emplois d'O.S. et de manœuvre, ainsi que divers emplois recensés périodiquement par la D.D.T.M.O., est abandonnée, du moins provisoirement.

Enfin, les immigrés qui peuvent prouver qu'ils travaillent effectivement depuis un an pourront recevoir une carte de travail, cette dernière mesure s'appliquant plus particulièrement à ceux qui étaient employés « **au noir** » et qui ont été les plus durement touchés par la circulaire.

Bien que chacun se défende de la remettre en cause, voilà cependant la circulaire Fontanet en partie privée de ses effets immédiats. Il reste à s'assurer maintenant que les mesures annoncées seront effectivement appliquées, que les autres



M. Lorre.

Ils construisent nos maisons...

aspects nocifs de la réglementation actuelles seront, à leur tour, corrigés, et qu'une « **circulaire Poncelet** » ou autre de la même veine n'est pas discrètement en gestation.

La loi sur les trafics de main-d'œuvre

De même que la loi sur l'hébergement collectif, la loi sur les trafics de main-d'œuvre est un texte essentiellement répressif, tant il est vrai que la répression est un art où on se distingue aujourd'hui.

Cette loi édicte donc des sanctions

Expulsions sauvages

Le pasteur Berthier Perregaux, de nationalité suisse, en fonction à Marseille depuis 1967, fait l'objet d'une procédure d'expulsion depuis le 18 juin pour « **atteintes graves à la neutralité politique à laquelle est tenue un étranger durant son séjour sur le territoire français** ». M. Perregaux, responsable de la C.I.M.A.D.E. a mené ces derniers mois une action en faveur des travailleurs immigrés au sein d'un comité de solidarité formé de prêtres et de laïcs.

Une autre procédure d'expulsion a été engagée par le Préfet des Bouches-du-Rhône à l'encontre d'un enseignant syrien, M. Maurice Courbage, âgé de 28 ans, qui avait déjà fait l'objet, en novembre 1970, d'une mesure identique rapportée à la suite d'un mouvement de

protestation d'enseignants, d'étudiants et de chercheurs d'Aix-Marseille.

Par ailleurs, deux étudiants ont été expulsés :

— M. Mohamed Laribi, âgé de 26 ans, de nationalité algérienne, étudiant à l'École d'ingénieurs, et moniteur de physique à l'université d'Aix-Marseille, a été placé mercredi 27 juin dans un avion en partance pour Alger.

— M. Cheikh Tidiane Fall, de nationalité sénégalaise, élève stagiaire de l'École nationale de la photographie et de la cinématographie à Paris, après avoir été convoqué « **pour renseignements** », détenu au Dépôt sans aucune possibilité de contact avec quiconque, a été expulsé le 20 juin vers Dakar.

→ contre les entreprises de travail temporaire qui font commerce de location de main-d'œuvre. Le marchandage de main-d'œuvre était déjà réprimé par la loi, mais la jurisprudence, coutumière de l'interprétation restrictive pour des textes de cet ordre, exigeait la preuve qu'il y ait eu un préjudice causé à l'ouvrier, avec l'intention de lui nuire. Or, la seule intention de ces entreprises est de faire le maximum de profit possible, sans trop regarder aux moyens.

Désormais, la seule preuve du préjudice suffit. Toute opération de prêt de main-d'œuvre à but lucratif est interdite dès lors qu'elle n'est pas effectuée dans le cadre de la loi du 3 janvier 1972 réglementant le travail temporaire.

Texte gentil, sans doute, mais d'une portée fort limitée, face aux scandaleux trafics existant, et destiné à se réduire encore après interprétation par la jurisprudence !

Les projets de M. Gorse

Les innovations législatives étant tout de même plus que modestes, eu égard à l'acuité du problème, le ministre du Travail les a complétées par un exposé complet, le 14 juin, sur sa politique en matière d'immigration.

Trois idées directrices ont été énoncées : renforcer le contrôle de l'immigration ; développer l'action sociale en faveur des travailleurs migrants ; associer les partenaires sociaux et l'opinion publique à la mise en œuvre de la politique gouvernementale.

Dans le premier ordre d'idée, il s'agit de renforcer l'Office national d'immigration (O.N.I.) et le contrôle aux frontières. Désormais, toute personne entrant en France en qualité de touriste verra apposer sur son passeport un tampon dateur portant la mention : « Admis en qualité de visiteur temporaire », et on lui remettra une notice lui précisant qu'il ne lui est pas possible en cette qualité de rechercher un emploi.

Les pays exportateurs de main-d'œuvre, notamment ceux du Maghreb et d'Afrique noire, seront fortement invités à exercer un contrôle strict sur leur territoire.

Sur le deuxième point, pour assurer aux immigrés une plus grande égalité de droits sociaux, un projet de loi est en préparation visant à faciliter l'accès aux fonctions de délégués syndicaux, de délégués du personnel et de membres des comités d'entreprises.

Les cartes de réduction pour familles nombreuses, dans les transports en commun, les cartes de priorité aux femmes enceintes et les bourses d'études aux enfants leur seront accordées dans les mêmes conditions qu'aux nationaux.

Un réseau national pour l'accueil, l'information, l'orientation des travailleurs étrangers, est en voie de constitution. Il fera appel aux associations qui s'occupent d'immigrés et sera animé par les D.D.T.M.O.

Une Commission de la main-d'œuvre étrangère a été créée auprès du Comité supérieur de l'emploi. Dorénavant, les syndicats seront représentés au sein du Conseil d'administration du F.A.S. et feront partie d'un Comité consultatif auprès du président de l'O.N.I.

Mais qui sont les Danaïdes ?

Toutes ces mesures doivent être accueillies avec satisfaction car un pas certain a été fait en direction de ce qui était réclamé par les organisations syndicales et tous les démocrates soucieux du sort des immigrés. Sans fausse modestie, on peut dire que l'action du M.R.A.P. a contribué, elle aussi, à ces premiers résultats.

Il ne faut pas perdre de vue que toutes ces mesures sont dictées non seulement par la pression qu'exercent les immigrés, de plus en plus conscientisés, les centrales syndicales et une fraction grandissante de l'opinion, mais aussi parce que M. Gorse, en la matière plus réaliste que certain député U.D.R. qui suppliait le gouvernement de ne pas laisser l'expansion continuer à dépendre de « ces » immigrés (« Nous devrions songer à les remplacer par des robots »), a fait un calcul économique très simple : l'immigration est une nécessité dans les conditions économiques que connaît la France, une proportion égale

ou supérieure d'immigrés sera indispensable dans les années qui viennent, et les pays industrialisés d'Europe occidentale se font une concurrence de plus en plus vive pour attirer la main-d'œuvre étrangère. Il y a donc intérêt à améliorer quelque peu leur sort, une fois la balance faite.

Mais, comme il s'agit malgré tout de préserver sa bonne conscience, d'assujettir son auréole, la présentation fort habile aboutit à se conserver pur de toute faute en la matière et de rejeter sur les vilains la responsabilité de la situation actuelle.

Les méchants, ce ne sont pas ceux qui n'ont pas pris à temps les mesures nécessaires, ce sont les autres : les immigrés qui immigrèrent sauvagement, les affreux marchands de sommeil qui les exploitent, les horribles trafiquants de main-d'œuvre qu'on punit. Heureusement que ceux qui président à nos destinées veillent !

Mais la générosité a des limites. Aussi, il ne faut pas avoir des exigences trop grandes. Et M. Gorse affirme que les crédits publics ne pourraient s'engloutir sans résultat dans un nouveau tonneau des Danaïdes. Et M. Delong de renchérir : « On ne saurait construire sur des sables mouvants. »

On pourrait en rire s'il ne s'agissait pas d'un problème aussi grave, car les Danaïdes, ne sont-ce pas plutôt les immigrés qui construisent jour après jour le patrimoine d'une nation qui ne leur appartient jamais, et les sables mouvants, ne sont-ce pas plutôt l'insécurité et l'arbitraire dans lesquels ils doivent vivre tous les jours ?

George-Laure PAU.

Au fil des jours...

● M. Dufeu, retraité, a tué Ahmed Djemaoud, vingt-cinq ans, chef de chantier dans une entreprise de Tours. Parce que, dans la nuit du 6 août 1971, il n'arrivait pas à trouver le sommeil, que des Algériens parlaient sous ses fenêtres, il est sorti et a tiré. Il vient d'être condamné à dix-huit mois de prison avec sursis. Presque l'absolution. Un psychiatre a souligné devant le tribunal que « les préjugés racistes sont courants et somme toute normaux, à l'âge de M. Dufeu et dans son milieu ».

● Le docteur Nemejgi, de la clinique Nollat n'a pas paru à l'audience pour la lecture du jugement le condamnant pour coups et blessures volontaires à l'endroit d'une Antillaise, Mme Labor employée de ladite clinique venue lui réclamer son salaire, après avoir été licenciée. Après plaidoirie de M^e Marcel Manville, les juges de la 10^e chambre correctionnelle en ont jugé autrement,

et ont condamné le médecin à 6 500 F d'amende.

● A la suite d'une note de service adressée le 18 mai dernier édictant de nouvelles règles de travail aux 32 membres des services socio-éducatifs, par le président de la CETRAFA (Centre de transits familiaux, qui gère dans la région parisienne douze cités où vivent 7 500 immigrés), le personnel souligne dans plusieurs motions l'inefficacité de ces règles. Deux assistantes sociales convoquées refusèrent de revenir sur leur motion et reçurent une lettre de licenciement. La directrice de ces services qui protestait contre cette mesure fut licenciée à son tour.

En signe de solidarité et pour obtenir le maintien des équipes socio-éducatives avec des conditions de travail conformes au but poursuivi, la majorité du personnel a adressé une démission collective à la société de gérance.

antisémitisme

Qui a écrit ?...

« En l'absence bien évidente de toute preuve matérielle, c'est dans l'étude du caractère de Colomb que l'on peut acquérir la conviction presque absolue de son origine juive. Tout le confirme dans son comportement, dans ce mélange de faste et de rapacité, d'esprit d'intrigue, de ténacité, d'orgueil ombrageux et de mesquinerie, de feinte assurance et de maladresse inquiète, et surtout dans cette propension à « bluffer », à s'entourer de mystère et à se parer de connaissances qu'il était loin de posséder. Colomb n'était ni un bon marin, ni un bon navigateur, et sans les frères Pinzon qui l'accompagnèrent, il est fort douteux qu'il ait pu atteindre son but (...) »

« Le folkore israélite abonde en caractères de ce genre, plus roubards qu'intelligents, plus industriels qu'entrepreneurs, plus habileurs que savants, mais merveilleusement aptes à tirer parti de leurs relations et de la crédulité d'autrui. »

Devinette : de qui sont les deux textes ci-dessus ? L'un et l'autre donnent du « juif » une image de même nature : un imposteur qui, tirant profit de la crédulité d'autrui, s'empare, grâce à son astuce et sa malhonnêteté, de mérites et de biens qui ne lui appartiennent pas. Peut-être le « portrait » de gauche est-il à la fois plus détaillé et plus virulent ; celui de droite plus insistant, plus lourd...

Sont-ils du même auteur ? Ont-ils été conçus à des époques différentes ?

Nous allons vous aider dans votre recherche. Sachez d'abord que l'un des deux textes est composé d'extraits de « Mein Kampf », d'Adolf Hitler (pages 300, 301, 302, et 303 de la

traduction publiée aux Editions Latines). Lequel ?.. Vous avez trouvé : c'est bien celui de droite : le style, c'est l'homme...

Quant à l'autre, eh ! bien, il est tout récent. Il a paru le 20 septembre dernier dans le numéro 37 d'« Echos Région », un journal publicitaire à grand tirage répandu à Grenoble. On peut s'y tromper, n'est-ce pas ?...

C'est cette similitude d'inspiration qu'ont soulignée les avocats du M.R.-A.P., M^{es} Vayssièr et René Blum, après la plainte déposée par le Comité grenoblois du Mouvement, soutenu par de multiples associations et personnalités également indignées. Mais le juge d'instruction n'a vu

« Le juif passe aujourd'hui pour « malin », mais il le fut dans un certain sens en tous temps. Mais son intelligence n'est pas le résultat d'une évolution intérieure, elle a profité des leçons de choses que lui a données l'étranger. »

« Comme le juif (...) n'a jamais été en possession d'une civilisation qui lui fut propre, les bases de son travail intellectuel lui ont toujours été fournies par d'autres... Jamais le contraire ne s'est présenté. »

« Car, bien que l'instinct de conservation soit chez le juif non pas plus faible, mais plus puissant que chez les autres peuples, bien que ses facultés intellectuelles puissent donner facilement l'impression qu'elles ne cèdent en rien au don spirituel des autres races, il ne satisfait pas à la condition préalable la plus essentielle pour être un peuple civilisateur : il n'a pas d'idéalisme. »

« Ce que le juif possède aujourd'hui de civilisation apparente n'est que le bien des autres peuples qui s'est, pour la plus grande partie, gâté entre ses mains. »

« Il n'est pas le créateur de génie, mais un imitateur superficiel, sans que les artifices et trucs qu'il emploie arrivent à dissimuler le néant de ses dons de créateur. »

là ni diffamation contre les juifs en tant que groupe, ni injures, ni provocation à la haine et aux discriminations. Il a estimé que la loi relative à la lutte contre le racisme n'avait pas à être appliquée contre M. Claude de Saulnay, responsable de cette ignominie, prudemment signée du pseudonyme de « Tancrede ».

Appel a été interjeté. Après l'audience du 5 juillet, la Chambre des Mises en Accusation doit se prononcer incessamment. Niera-t-elle, elle aussi le caractère délictueux et dangereux de tels écrits ? Leur nocivité a pourtant été démontrée une première fois, il n'y a pas si longtemps... Hitler serait-il acquitté à Grenoble ?

Pourquoi ?

« Tout inculpé, comme l'écrit *Le Parisien Libéré*, étant présumé innocent tant que la justice ne l'a pas déclaré coupable », nous ne saurions nous prononcer sur le cas de M. Modiano. D'ailleurs, cette affaire est, en soi, sans rapport avec les problèmes dont traite notre revue. Mais nous sommes concernés quand un quotidien à grande diffusion, en dépit de la phrase placée au-dessus en petits caractères, publie sur toute la largeur de sa page le titre que nous reproduisons ici.

Pourquoi, entre cent personnages peu recommandables que l'on pourrait énumérer à propos de l'affaire Modiano ou d'affaires de même nature, mettre en exergue uniquement ceux qui sont d'origine juive en les associant à Israël ? Pourquoi ne pas citer, par exemple, un Rives-Henrys, et tant d'autres « chrétiens » qui, partis ou non en Israël, en Espagne, en Amérique latine ou ailleurs, se sont livrés à des opérations douteuses et se sont efforcés d'échapper à la Justice ?

Encore faut-il souligner qu'au lendemain de la parution de ce titre (bien hâtif), les agences de presse ont précisé que M. Modiano et sa

BALÉARES 2 semaines à partir de F 720 par semaine Voyage aéré complet en partie complète à l'île de Majorque, 6000 F à l'île de Minorque, 5000 F à l'île de Ibiza, 6000 F	Le Parisien Libéré LE PLUS FORT TIRAGE DES QUOTIDIENS FRANÇAIS DU MATIN 30 ^e ANNÉE - N° 8140 - 0,72 F Vendredi 22 juin 1973	44 PAGES 4 pages de photos 1 page de dessins 1 page de chroniques 1 page de reportages 1 page de lettres 1 page de débats 1 page de nouvelles 1 page de faits divers 1 page de sports 1 page de culture 1 page de musique 1 page de théâtre 1 page de cinéma 1 page de télévision 1 page de radio 1 page de presse 1 page de publicité
---	---	--

**APRÈS JOANOVICI, LIPSKY, LANSKY ET D'AUTRES...
L'EX-DÉPUTÉ U.D.R. MODIANO POURSUIVI
POUR BANQUEROUTE S'EST REFUGIÉ EN ISRAËL**

famille étaient non pas « réfugiés », mais en vacances en Israël. Nous ignorons ce qu'il en est vraiment, mais ce que nous savons, c'est que cette seconde information n'a pas été présentée aussi spectaculairement que la première par *Le Parisien Libéré*.

Opération « Petit Français »

DANS diverses régions de France, des correspondants nous signalent la diffusion de tracts dont nous avons déjà cité le contenu violemment raciste, visant en premier lieu, les juifs, mais aussi les Arabes, les noirs, les immigrés.

Tapés à la machine à écrire, reproduits soit par duplicateur, soit par photocopie, ces tracts de deux ou trois pages comportent, pour la plus grande part, un « fonds commun », et présentent, selon les lieux, des variantes, sous forme de phrases ou de paragraphes introduits dans le texte de base. Tandis que certains n'ont pas de titre, d'autres sont adressés fictivement à un groupe déterminé : « **Camarades des P. et T.** » (à Auxerre), « **Monsieur le Maire** » (banlieue parisienne, « **Paysans** » (dans l'Essonne), ou, le plus souvent, aux « **Petits Français** ». C'est apparemment à ces derniers, aux travailleurs, aux gens modestes qu'une telle propagande est destinée.

Cette « littérature » différenciée est donc visiblement orchestrée par un centre unique. Elle a été conçue, non sans habileté, en fonction des problèmes que se posent aujourd'hui la majorité des Français.

A sa lecture, le rôle du racisme apparaît clairement : diriger contre « **le juif** », « **le noir** », « **l'Arabe** », « **l'étranger** », la réprobation et la colère de tous ceux qui rencontrent des difficultés (ils sont de plus en plus nombreux) ; les empêcher d'analyser lucidement, politiquement la situation ; protéger ainsi ceux qui portent réellement la responsabilité de ces difficultés ; et, en fin de compte, permettre que celles-ci se perpétuent. Ce rôle, bien connu du racisme, porte un nom : **diversion**. Il offre aux naïfs des « boucs émissaires » qu'il suffirait, à en croire les mystificateurs criminels qui le proposent, de sacrifier pour que cessent tous les maux dont souffre notre société.

C'est ainsi que « les juifs » sont présentés comme les maîtres tout-puissants du pays, occupant « **tous les postes-clés** », dirigeant la presse, l'O.R.T.F., l'administration, écrasant le peuple par les impôts. Pour le « démontrer », les auteurs des tracts recourent à un procédé souvent employé par les nazis : dans chaque branche d'activité évoquée, il suffit de citer (ou d'inventer) quelques noms de « juifs » (ou prétendus tels).

A l'inquiétude des Français qui découvrent la crise profonde où se trouve plongé notre pays, on offre cette explication — exutoire : « **A coups de juifs, d'Arabes, de nègres et de lâches-imbéciles-indigènes-français, la France disparaît...** Ou en-

core : « **L'invasion juive amène la décomposition et la disparition des pays qu'ils occupent** ».

Les Français craignent-ils la guerre (en ces temps d'explosions de bombes nucléaires) ? C'est aux « juifs » qu'ils doivent s'en prendre : « **L'Américanisation n'hésitera pas à déclencher une troisième guerre mondiale, pour le plus grand triomphe de la race élue** ».

S'engagent-ils dans les luttes sociales ? Ce sont les « **agitateurs juifs** » qui ont « **inventé la lutte de classe** », pour « **détourner l'attention des travailleurs des véritables causes de décadence de notre monde occidental** ». Que les travailleurs, donc, désertent les syndicats, et combattent « les juifs » !

Aspirent-ils à une transformation du régime politique et économique ? Le pouvoir étant « **aux mains des racistes juifs, déicides et voleurs** », il ne pourra jamais s'instaurer le socialisme, tant que nous serons menés par la clique juive ».

L'objectif, on le voit, est d'écarter toute action qui porterait si peu que ce soit atteinte au système existant.

Alors que, ces derniers temps, les organisations et la presse spécialisées s'en prenaient surtout aux immigrés, ces tracts présentent la nouveauté de réaliser l'amalgame entre antisémitisme, racisme et xénophobie. Dénonçant les « **clans immigrés de fraîche date** », et les « **dons** » au « **tiers-monde** », « **engloutis par la prolifération africaine** », ils affirment, dans le style d'« **Ordre Nouveau** », que « **la France est devenue le dépotoir de pauvres hères, et absorbe les excédents de la natalité africaine, noire et arabe, travailleurs ou chômeurs, bien portants ou (surtout) malades** ». Puis, donnant des chiffres de la population algérienne, comme de la population juive, ils lancent : « **La France devient algérienne inévitablement, tant que la juiverie dirigera ce pays** » : auda-

cieuse synthèse qui résume remarquablement les thèmes du racisme contemporain !

L'un des tracts reprend les slogans de « **l'Algérie française** » et se solidarise avec les assassins de l'O.A.S. Un autre exprime ouvertement la nostalgie de la « **collaboration** » et constate avec irritation qu'il y a encore 16 millions de juifs dans le monde « **après les exterminations nazies** ».

Ce qui n'empêche pas cette conclusion : « **Français, nous avons lutté contre l'occupation allemande, n'acceptons pas les humiliantes occupations juive, arabe et noire qui pourrissent et dégradent notre pays chaque jour davantage !..** »

Appel qui se traduit par une véritable incitation au pogrome : « **Assez de banques et d'avantages pour les punaises juives ! Où est le D.D.T. ?** »

Oui, cela s'écrit et se répand en France, en 1973.

Alors que nous célébrerons bientôt le 29^e anniversaire de la Libération, nous ne sommes pas libérés de cette lèpre immonde. Comment ne pas s'indigner de la présente reviviscence de l'idéologie et des méthodes qui ont abouti, naguère, à tant d'injustices et de crimes ? Comment ne pas s'étonner que les pouvoirs publics laissent une telle propagande se développer, restent « **impuissants** », passifs devant ces menaces contre la dignité et la sécurité d'une partie importante de la population ?

Louis MOUSCRON.

GANTS - TÉTINES

OLLA

Chez votre pharmacien

La diffusion de « Mein Kampf »

On nous signale que « **Mein Kampf** », est affiché dans certaines librairies, et notamment à celle de la gare de Metz, ce qui a suscité des protestations.

Nous voulons bien admettre que ce livre, qui a servi à intoxiquer l'Allemagne et fut le guide des nazis dans leur entreprise de génocide, reste à la disposition des chercheurs qui étudient l'hitlérisme et la période concernée.

Mais il nous paraît inconcevable qu'il puisse donner lieu à une diffusion publique car il s'agit alors d'un acte de propagande.

A la suite de sa protestation auprès des services commerciaux de la Librairie Hachette, le M.R.A.P. a reçu une lettre précisant que deux exemplaires de « **Mein Kampf** » ont été commandés spécialement à l'éditeur de la version française (Les Nouvelles Editions Latines) par l'agente de la librairie de la gare de Metz. « **Nous estimons d'ailleurs réconfortant que ces exemplaires n'aient pas encore été vendus à la date où vous nous écrivez** », ajoute la lettre, qui précise qu'Hachette ne diffuse pas ce livre.

**ÉDUCATION
A LA FRATERNITÉ**

Centre de Liaison
des Éducateurs
contre les Préjugés Raciaux
(C.L.E.P.R.)

Les enfants des migrants

par Marie-Claude MUNOZ

Voici plusieurs années que le M.R.A.P. et le C.L.E.P.R. informent nos lecteurs sur le problème des enfants d'immigrés. Sans parler d'un dossier déjà lointain (novembre 1970) : « **Les écoliers des bidonvilles** », signalons les études de M. Marc-André Bloch dans le numéro de novembre 1970, l'article du même auteur dans la revue « **L'Éducation** » du 6 mai 1971. Signalons aussi des colloques tenus sous nos auspices, notamment à Nanterre, en décembre 1970 (un document photocopié en a donné le compte-rendu) et à Argenteuil en février 1972. Plus récemment, les travaux de la 3^e Commission du Congrès du M.R.A.P., en janvier dernier (voir « **Droit et Liberté** » de février 1973), qui réclament, pour la solution de ce problème, et notamment en ce qui concerne la question de la scolarisation de ces enfants, « **une activité permanente de grande envergure** ». La Commission note en effet que « **de nombreux enseignants se trouvent confrontés avec les difficultés résultant des carences actuelles** », et que « **les enfants sont les premières victimes d'une situation dont ils ne sont pas plus responsables que leurs parents** ».

Depuis ce congrès, des enseignants, des éducateurs, des travailleurs sociaux ne cessent de se tourner vers nous. Ils semblent ne plus mettre aucun espoir dans l'action des Pouvoirs publics, et particulièrement de l'Éducation nationale.

Le 17 mai, une table ronde réunissait dans les locaux du M.R.A.P., une dizaine d'organisations diverses, de toutes tendances. D'autres s'étaient excusées. En même temps, nous apprenions que le Centre international de l'enfance, ainsi que le S.G.E.N. et le Groupe d'Études pour la défense et la rénovation permanente de l'École maternelle, avaient aussi provoqué des rencontres sur le même sujet. L'impression générale est que : 1° nombreux sont les organismes affrontés au problème ; 2° la plupart en voient un aspect particulier et sentent qu'il faudrait en avoir une vue plus générale ; 3° personne ne dispose d'une information et d'une documentation complète ; 4° personne ne semble avoir la responsabilité d'ensemble, ou la possibilité de coordonner l'ensemble ; 5° tous souhaitent et attendent « **quelque chose** », mais quoi ?

Il a semblé au C.L.E.P.R. que le plus urgent était de VOIR CLAIR, et donc d'essayer de dessiner le panorama de cet énorme problème. Après quoi, on pourrait envisager une action. On parle déjà d'un vaste colloque réunissant toutes les organisations intéressées. Mais il faudra pour cela une sérieuse préparation.

C'est précisément pour y voir clair qu'une équièrre du C.L.E.P.R., Mlle Marie-Claude Munoz, psychologue, nous a proposé la substantielle étude qui constitue le présent dossier. Approuvée unanimement par le comité du C.L.E.P.R., elle attend maintenant vos réflexions, vos remarques — qui peuvent être des compléments, des rectifications, voire des critiques. A notre connaissance, il n'existait pas de synthèse comparable à celle-ci. C'est sans doute une excellente base de départ en vue des travaux ultérieurs et en vue d'une action. Le C.L.E.P.R. souhaiterait que des équipes se constituent spécialement dans les régions où les enfants de travailleurs étrangers sont nombreux. Que ces équipes communiquent alors le résultat de leurs travaux au Comité national du C.L.E.P.R., 120, rue Saint-Denis, 75002 Paris. Et qu'elles fassent savoir si l'idée d'un colloque national ou d'une session les intéresserait.

L'équipe de direction du C.L.E.P.R.



Les enfants des migrants

Nous nous proposons d'exposer quelques-uns des problèmes que pose la scolarisation des enfants de travailleurs migrants. Nous traiterons successivement :

- les problèmes psycho-sociaux liés à la transplantation et aux conditions de vie ;
- la structure scolaire et les dispositions prises au niveau de l'enseignement primaire et secondaire ;
- la francophonie et le bilinguisme ;
- les bourses et la limite d'âge ;
- l'orientation de ces enfants et les tests.

Les migrants en France

Avant d'aborder les problèmes spécifiques, il convient de faire un bref bilan de la situation des travailleurs migrants en France en 1973. On ne peut séparer la scolarisation des enfants, leur avenir scolaire et professionnel de la situation des parents. Aux dernières

statistiques du ministère de l'Intérieur, établies en janvier 1973, il y avait 3 600 000 étrangers en France, soit près de 7 % de la population totale. De fait, leur nombre est actuellement estimé à près de 4 millions, tous n'étant pas enregistrés officiellement.

Nationalités	Présents en France	Familles	Enfants
Espagnols	590 000	140 000	160 000
Italiens	570 000	120 000	140 000
Portugais	720 000	140 000	220 000
Polonais	100 000	30 000	10 000
Yougoslaves	60 000	15 000	10 000
Algériens	780 000	70 000	260 000
Marocains	200 000	20 000	40 000
Tunisiens	120 000	15 000	30 000
Afrique Noire	70 000		
Autres nationalités	280 000	50 000	50 000
Réfugiés et apatrides	110 000	25 000	30 000

La région parisienne compte la plus forte concentration de migrants : 35 %.

Le statut du travailleur migrant. Il dépend d'institutions et d'accords internationaux, et des conventions passées entre la France et les pays fournisseurs de main-d'œuvre.

La « circulaire Fontanet », par la dépendance qu'elle impose au travailleur par rapport à son employeur (emploi, logement, durée de séjour) le met dans une situation d'insécurité très grande : la perte du travail signifiant l'expulsion dans un délai de trois mois s'il ne trouve pas un nouvel employeur.

L'immigration des familles. Si elle a été favorisée ces dernières années notamment pour les Algériens au lendemain de la guerre d'Algérie (1962), l'immigration spontanée n'en demeure pas moins importante. Dans ce cas, la mère vient rejoindre le père, puis l'arrivée des enfants est échelonnée ; les enfants plus âgés scolarisés au pays d'origine y terminent leur scolarité, puis rejoignent vers 15 ans une famille où

ils n'ont pas vécu. Les familles qui sont venues spontanément peuvent se voir refuser le renouvellement du titre de séjour alors que les enfants ont été scolarisés deux ou trois ans. Nous reviendrons sur les répercussions sur l'enfant de l'immigration familiale qu'elle soit légale ou spontanée.

Le niveau socio-économique

- a) **Qualification professionnelle :**
 48,6 % ouvriers spécialisés et manœuvres
 17,6 % ouvriers qualifiés
 6 % ouvriers agricoles
 7,3 % personnel de service
 16,5 % divers.
- b) Les immigrés travaillent dans les **branches d'activité** suivantes :
 40 % travaux publics et bâtiment
 20 % métallurgie
 11 % personnel domestique
 10 % agriculture
 5 % mines
 14 % divers.

Le salaire moyen est de 1 000 F par mois. Soit un niveau socio-économique bas et un faible niveau de qualification professionnelle.

- c) **Les conditions de logement :**
 20 % en bidonvilles et locaux impropres à l'habitat
 45 % en hôtels meublés ou chambres garnies
 15 % en logements vétustes de 2 ou 3 pièces
 20 % en cités de transit ou H.L.M.

Ces types d'habitat se caractérisent par leur insalubrité. Le surpeuplement y est parfois critique.

Ces conditions de vie entraînent la malnutrition, les maladies infectieuses, le rachitisme des enfants.

Toute réflexion ou recherche sur la scolarisation des enfants migrants doit prendre en considération outre la transplantation, ces conditions de vie qui sont celles des couches les plus défavorisées.

L'enfant, son milieu et l'école

La scolarisation des enfants présente des aspects multiformes selon que l'enfant est né en France, qu'il y est arrivé à l'âge préscolaire, qu'il a déjà été scolarisé au pays d'origine ou qu'il a déjà terminé sa scolarité au pays natal. Nous allons tenter une revue de ces différents aspects et des problèmes spécifiques à chacun.

1. Enfants d'âge préscolaire

La maternelle

a) Les enfants nés en France.

Ces enfants sont nombreux, surtout dans la population maghrébine. Ils vivent le plus souvent dans les cités de transit et les bidonvilles. Il importe de les scolariser le plus tôt possible en maternelle. Or ils y accèdent peu ou trop tard. Ces classes devraient être le lieu privilégié d'apprentissage du français et devraient éviter l'échec au cours préparatoire.

Au niveau de la petite enfance, le français est strictement utilitaire, c'est le stade nominal, l'enfant s'en sert pour désigner ou obtenir quelque chose, l'échange affectif se fait dans la langue maternelle. Autre handicap à surmonter : la pauvreté culturelle de l'environnement, la limitation des expériences et du vécu de l'enfant, le décalage existant entre ce vécu et celui que propose l'école. Les conditions de logement (surpopulation) entraînent des troubles de spatialisation et de latéralité ; or, ces enfants sont accueillis dans des classes surpeuplées. Il faut déplorer également le manque de formation des enseignants de maternelles.

b) Enfants venus rejoindre les parents ou le père.

Ces enfants ont été élevés par un parent (grand-parents, tantes) ou bien par la mère seule. A l'arrivée en France, les conflits œdipiens vont se poser d'une façon particulièrement aiguë ; leur résolution sera fonction de la relation qui va s'établir entre les parents et l'enfant, et elle sera déterminée en partie par la culture d'origine. Pour ces enfants non francophones, la scolarisation en maternelle le plus tôt possible s'impose.

2. Enfants d'âge scolaire.

Le primaire

Pour ces enfants déjà scolarisés, récemment transplantés, les problèmes sont multiples. Une forte proportion viennent des milieux ruraux. Nous prendrons l'exemple de la population portugaise que nous connaissons.

Au Portugal, la scolarisation est obli-

gatoire à six ans ; en fait en milieu rural de nombreux enfants commencent à sept ans. Depuis 1971, l'obligation scolaire est de six ans avec tronc commun de quatre ans, à l'issue desquels l'enfant peut faire deux années de primaire, sanctionnées par un diplôme de fin d'études, ou bien deux années préparatoires aux collèges techniques ou lycées. Mais cela n'est effectif que dans les zones urbaines. Les enseignants qualifiés manquant, la scolarité ne dépasse pas, en fait quatre années, en milieu rural. En raison de la pauvreté du niveau culturel (niveau frustré, faible scolarisation des parents, analphabétisme), des faibles exigences du milieu familial et de l'absence d'autorité paternelle, le rendement scolaire est déficient.

Le schéma migratoire est à peu près le suivant : le père va travailler seul en France pendant plusieurs années. Il fait un voyage annuel de un ou deux mois. S'il y a plusieurs enfants, la mère reste avec eux, s'il n'y a que un ou deux enfants, la mère va rejoindre le père et confie les enfants à la grand-mère dans la majorité des cas, ou à une sœur. Les enfants rejoindront la famille plus tard, quand les parents auront trouvé un logement.

La transplantation et la rencontre avec le père qu'elle implique, vont réactiver les conflits œdipiens, d'autant plus que la relation au père va s'établir le plus souvent sur un mode contraignant, qui va déclencher des mécanismes d'inhibition affective importants. Dans le cas où les enfants rejoignent les deux parents, la destruction du foyer pendant une période plus ou moins longue, l'attachement des enfants à leur grand-mère hyperprotectrice et la rencontre avec le père parfois rejetant, qui n'a fait venir les enfants que sur les pressions de sa femme, provoquent des troubles névrotiques. On observera parfois des troubles du comportement en milieu scolaire (manque de discipline, dispersion de l'attention, agitation, agressivité), qui sont la résultante d'un élevage déficitaire. On observera également des blocages scolaires : les mécanismes d'inhibition affective entraînant l'inhibition intellectuelle. Ces enfants ont une présentation de timides — regard fuyant, tête baissée, voix basse, passivité, retrait — ils ont des difficultés à se concentrer, du fait de leur impressionnabilité, ils ont également



D.R.



D.R.

des difficultés au niveau relationnel et un sentiment d'infériorité.

A l'insertion dans la cellule familiale réunifiée, va s'ajouter l'insertion à la société française, dont le système scolaire va être le médiateur le plus important. L'enfant aura plusieurs obstacles à surmonter : le choc avec un environnement et une culture autres, l'ignorance de la langue. L'appartenance à un groupe national ou ethnique particulier ne signifie pas seulement une culture différente ou des valeurs autres, mais aussi un mode de relations personnelles et sociales complètement différent, une place dans une structure sociale particulière.

Ces enfants non francophones sont scolarisés au cours préparatoire (C.P.) dans la majorité des cas, faute de structure d'accueil ; le plus souvent ils redoubleront le C.P. ou le tripleront, ou bien végèteront au cours élémentaire. Ils sont alors adressés aux consultations médico ou psycho-pédagogiques avec comme motifs : le retard scolaire, les troubles du comportement ou la débilité. Or, dans la majorité des cas, ils ne relèvent pas de la psychiatrie, mais d'une pédagogie adaptée ; blocages scolaires et pseudo-débilité étant la résultante de facteurs psycho-sociaux.

La scolarisation dans un établissement normal, sans classe aménagée, type classe d'initiation, par les difficultés liées à l'apprentissage de la langue, de la lecture et de l'écriture, la rencontre avec les mathématiques modernes, les difficultés de compréhension au seul niveau du langage parlé, peuvent entraîner désintérêt et apathie de la



D.R.

part de l'enfant, avec sentiment d'échec et d'infériorité : « je peux pas suivre, le maître parle trop vite » ; en face des mathématiques modernes : « je comprends rien, c'est pas comme ça au Portugal ». De nombreux enfants abordant un exercice de lecture disent d'emblée qu'ils ne savent pas lire, mais il s'avère que si la lecture n'est pas fluide, et si l'enfant bute sur certaines combinaisons de consonnes ou sur des diphtongues, elle a lieu néanmoins, et il s'agit en conséquence, de leur apporter une aide et une stimulation supplémentaires.

Malheureusement, c'est souvent l'inverse qui se produit. Les enfants nous disent : « La maîtresse ne me fait jamais lire », ou bien : « La maîtresse dit que c'est pas bien », et ils sont persuadés ou se persuadent qu'ils ne savent ou ne sauront pas lire. La comparaison avec les camarades français entraîne une dévalorisation dans la perception de soi. De plus, ces enfants ne reçoivent pas d'aide de la part des parents. Le père est souvent francophone, puisque il est depuis un certain temps en France, mais son français est approximatif ; quant à la mère, souvent elle ne l'est pas, or c'est elle qui a la charge de l'éducation des enfants. Outre le problème de la francophonie, les parents sont d'un niveau culturel bas : la scolarité a été de deux ou trois ans en moyenne ; l'analphabétisme est fréquent chez les Maghrébins, plus rare chez les Espagnols et Portugais, où il est alors dominant chez les femmes.



Avec le français qui, rapidement, devient dominant pour les enfants, c'est leur identité même qui va être remise en cause. La langue est le symbole le plus saillant et le plus émotionnel de l'identité d'un groupe. Elle n'est pas simple instrument, mais véhicule de valeurs.

En apprenant le français, l'enfant va entrer dans un bain culturel autre que celui de sa famille. L'école qui repose sur un système de valeurs et de culture français et qui ignore complètement les traditions culturelles (relationnelles, familiales, religieuses) va de ce fait engendrer la coupure entre parents et enfants, coupure qui sera ressentie chaque jour plus profondément. La dichotomie que nous avons mentionnée pour les enfants nés en France entre le langage affectif et le langage instrumental, outil cognitif, va s'accroître de manière aiguë, entraînant souvent une dévalorisation des parents et de la culture d'origine, avec laquelle les liens sont très ténus par rapport à ceux qui tissent l'environnement et l'appareil scolaire où ils sont insérés.

Cette attitude fait naître des sentiments de toute-puissance ou de culpabilité envers les parents. Fréquemment, les enfants s'expriment exclusivement en français, ils comprennent la langue maternelle, mais sont incapables de la parler correctement ou s'y refusent. A la maison, l'enfant se sent bientôt étranger en face de ses parents, avec lesquels il communique mal. A l'extérieur et à l'école, on le considère comme

étranger. Cette double ambiguïté risque d'entraîner des perturbations dans la structuration de sa personnalité et dans la découverte de son identité.

Il est bien clair que les difficultés scolaires rencontrées dans le primaire ne sont pas liées au seul problème linguistique, mais à un réseau de tensions et de conflits psychologiques qui ont des répercussions au niveau cognitif, répercussions transitoires et surmontables, à condition de mettre sur pied une politique d'accueil et de scolarisation cohérente.

3. Les préadolescents et les adolescents. Le secondaire

Les enfants transplantés à l'âge de 13-14 ans, vont rencontrer le plus de difficultés. Déjà scolarisés au pays d'origine, où ils ont parfois terminé leur scolarité primaire depuis un ou deux ans, leur niveau de connaissances est généralement faible et ils vont devoir s'intégrer à nouveau dans un système scolaire. Ils ne savent ni parler ni lire ou écrire le français, et lorsque les écoles ne comportent pas de classes d'initiation, ils se retrouvent au cours préparatoire avec des enfants de six ans, ce qui provoque un phénomène de refus de l'école bien normal ; ou bien ils échouent dans les classes de perfectionnement avec les débilés mentaux français.

Mêmes si ces enfants sont intelligents et s'ils ont la possibilité intellectuelle de compenser leur handicap linguistique et leur retard scolaire, on ne leur donne pas la possibilité d'entrer en classe de 6^e s'ils ont deux ans de retard par rapport au critère d'âge d'entrée, et il n'existe aucune sorte de dérogation.

Quant à ceux qui sont en France depuis plusieurs années, qui ont effectué une scolarité primaire tant bien que mal, s'ils arrivent en 6^e avec un ou deux ans de retard, ils sont dirigés vers les classes de type III destinées aux enfants « lents ayant des difficultés d'abstraction », ou vers les C.E.T. où ils sont cantonnés dans les sections bâtiment ou couture.

La scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, ne vas pas constituer une chance mais un poids pour eux et leurs familles. Ils vont végéter dans les classes de perfectionnement ou de type III en attendant la mise au travail, sans préparation, sans espoir de qualification. Pour les

familles, cette scolarisation prolongée coûte cher, d'autant que la grande majorité ne bénéficient pas de bourses. Les enfants se sentent infériorisés, le passage du pays d'origine à un pays dont ils sont conscients qu'il va les maintenir tout comme leurs parents au bas de l'échelle sociale, est source de traumatismes graves.

Pour ceux qui sont depuis plusieurs années en France, à l'adolescence, l'adhésion aux valeurs du milieu d'accueil est souvent forte, ces valeurs signifiant, une plus grande autonomie par rapport à la famille. La cassure entre l'adolescent et la famille est donc maximale, mais, en contrepartie la société d'accueil, par les ostracismes divers et la xénophobie ambiante, n'offre au jeune migrant que peu de possibilités d'insertion dans des conditions décentes, puisque comme nous venons de le voir, on ne lui offre pas les moyens d'acquérir un savoir et par conséquent une qualification professionnelle.

Les structures d'accueil

La scolarisation des enfants de travailleurs migrants s'effectue sur un principe égalitaire ; mais, de fait, il y a position d'inégalité scolaire et sociale pour plus de 50 % des enfants. Le problème, plus que de langue comme on a souvent tendance à le croire, est un problème de classe (de prolétariat et de sous-prolétariat) auquel s'ajoutent tous les stress de la transplantation, de la désorganisation plus ou moins longue de la cellule familiale, de l'insécurité et de l'ambiguïté du projet de retour des parents.

Ce projet pose le problème vital du lien à la culture d'origine et de la connaissance de la langue maternelle. Outre la scolarisation en français, il importe de poser le problème du bilinguisme. Mais, dans un premier temps, examinons quelles sont les mesures relatives à la scolarisation.

La circulaire du 13 janvier 1970 a institué la création de **classes d'initiation** au français d'une durée d'un an afin de résoudre les problèmes d'apprentissage de la langue pour les enfants étrangers âgés de 7 à 13 ans, ayant acquis auparavant un bon usage de leur langue maternelle et présentant des aptitudes scolaires normales.

L'effectif de ces classes initialement prévu de 15 à 20 est passé à 25 à la rentrée 1971. Les 500 classes actuellement ouvertes pour l'ensemble de la France ne permettent d'accueillir qu'une très faible minorité d'enfants. L'ensei-

gnement est assuré par la méthode du C.R.E.D.I.F. (Centre de Recherche et d'Etude pour la Diffusion du Français), qui utilise des techniques audiovisuelles. Cette méthode était initialement destinée à des enfants, d'un milieu socio-culturel assez élevé, qui fréquentent les lycées français à l'étranger. Des critiques relatives au contenu sont formulées : la méthode ne tient pas compte du contexte dans lequel vivent les enfants auxquels on l'applique maintenant une fois de plus ; il y a un décalage trop grand entre le vécu et le contenu des apprentissages. La formation des maîtres est insuffisante, voire inexistante, les stages de formation n'étant pas reconnus officiellement.

Avant la circulaire de 1970, l'Amicale de l'Enseignement aux Etrangers fournissait le matériel, l'Amicale touchant des fonds du F.A.S. (Fonds d'Action Sociale). Maintenant, le matériel est

Ce dossier de « Droit et Liberté », le mensuel du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (M.R.A.P.) de juillet 1973 est tiré à part pour le compte du Centre de liaison des éducateurs contre les préjugés raciaux (C.L.E.P.R.). Vous pouvez le demander au C.L.E.P.R. (120, rue Saint-Denis, Paris-2^e), au prix de 1 franc. En cas de paiement par chèque postal (3 volets) le libeller à l'ordre de Mlle R. Babouline, institutrice (C.C.P. 18 177 35, Paris).



M. Lorré.

à la charge des municipalités (soit 3 000 à 5 000 F). Du fait qu'elles constituent des charges supplémentaires, ces classes ne sont pas toujours accueillies favorablement. Il conviendrait que l'Éducation Nationale les prenne en charge, que des postes budgétaires soient créés et la formation des maîtres assurée.

En principe, les enfants passent un an dans ces classes ; l'isolement dans lequel ils se trouvent par rapport au reste de la population de l'école est souvent critiqué. Il existe une formule plus souple, selon laquelle l'élève peut accomplir soit l'année entière, soit un ou deux trimestres ; il peut alors être intégré dans une classe normale et rejoindre un groupe spécial de rattrapage, à raison de 7 à 8 heures par semaine. Même après une année scolaire d'apprentissage du français, une structure d'adaptation qui fasse le lien entre la classe d'initiation et la classe normale serait nécessaire pour un grand nombre d'enfants.

Quand les classes d'initiation font défaut — ce qui constitue la majorité des cas — les enfants sont dirigés vers les classes d'adaptation (circulaire du

9 février 1970) pour la « prévention des inadaptations » : elles sont destinées aux enfants qui présentent des difficultés de développement intellectuel et relationnel. En principe, ces classes visent à la réintégration rapide des enfants dans le circuit normal. Qu'en est-il en fait ?

Les enfants scolarisés depuis deux ou trois ans, classés déficients intellectuels en raison de leurs échecs ou des résultats aux tests, sont dirigés vers les **classes de perfectionnement** (classes pour débiles légers et moyens ayant un Q.I. de 60 à 80), alors que la plupart ne relèvent pas de cette catégorie et qu'une telle orientation les condamne à l'échec. A la fin du C.P. un grand nombre d'enfants auraient besoin de consolider leur apprentissage de la lecture ; leur donner ce soutien nécessaire dans le cours élémentaire, éviterait l'échec et les solutions sans espoir que sont les classes de perfectionnement.

Enfin, il existe des **classes d'handicapés sociaux** qui, si elles présentent un intérêt au niveau de la cité de transit, posent le problème de la ségrégation et constituent souvent non des classes

promotion, mais des classes dépotoirs.

A tous les niveaux se pose le problème de l'insuffisance pédagogique des maîtres (classes d'initiation, classes de type III du secondaire). Dans les sections III du premier cycle (6^e, 5^e de transition ; 4^e et 3^e préprofessionnelles de niveau) les auxiliaires représentent 60 % du corps enseignant (données du S.N.E.S., 1973). C'est-à-dire que, plus les enfants ont de difficultés à l'entrée en 6^e, et moins on donne aux maîtres auxquel on les confie les moyens de les surmonter.

Dans les cités de transit et les bidonvilles, le décalage linguistique, culturel et surtout social, produit un malaise chez les enseignants, qui se traduit par une très forte instabilité du personnel dans ces écoles. En dehors de ces cas extrêmes que sont les bidonvilles et les cités de transit, il est fréquent de rencontrer une attitude d'indifférence ou de démission des maîtres en face des jeunes étrangers, attitude qui est la résultante des conditions de l'enseignement : nombre élevé d'enfants, contraintes des programmes, rapidité des apprentissages ; parfois il y a rejet, mais c'est alors pour des raisons personnelles et non de structures. Si l'enseignant ne s'intéresse pas à ces enfants isolés dans sa classe, ils n'apprendront jamais à lire ou à écrire correctement et ne s'exprimeront pas. Or, pour ces enfants handicapés culturellement par rapport aux élèves français, il s'agit de créer un climat de sécurité et de confiance tel qu'ils puissent dépasser leurs blocages et, d'autre part, de motiver la curiosité et la connaissance par des méthodes de pédagogie active.

Le lien à la culture d'origine.

Le bilinguisme.

Il y a un autre élément : le manque de relation entre l'école et les parents. Il faut aller vers les familles et les sortir de leur isolement culturel ; il faut leur donner des moyens de culture (alphabétisation, cours de français), si on veut éviter les tensions entre parents et enfants.

Beaucoup de conflits sont dus à des décalages de différents ordres : langage, niveau de connaissance, habitudes culturelles, degré d'adaptation. Ces conflits qui produisent des tensions à l'intérieur de la famille, pourraient être réduits ou résolus par une politique qui prendrait en considération la culture d'origine et le besoin de participation à la culture de la société d'accueil.

On observe qu'avec le principe de l'égalité de scolarisation, on coupe complètement l'enfant de sa culture, de ses valeurs ; un grand nombre d'entre eux, au bout de quelques années, ne maîtrisent plus la langue maternelle et, de surcroît, ils ne savent ni la lire ni l'écrire.

Pour les parents, cet état de fait est angoissant, car il remet en cause le projet de retour au pays natal. Afin de laisser aux enfants et aux parents une possibilité de choix, il faudrait développer des cours de langue maternelle et introduire dans les programmes des éléments d'histoire et de géographie, de culture qui apporteraient une connaissance de leur pays à ces enfants, et non seulement une connaissance, mais une reconnaissance dont les effets psychologiques ne sauraient être négligés. Cette connaissance donnerait à l'enfant des repères quant à son origine, et faciliterait, d'une part, les relations aux parents, d'autre part à la famille restée au pays ; elle rendrait le retour moins problématique.

Sur ce point un protocole d'accord franco-portugais a été signé en octobre 1971 : un enseignement de langue et de civilisation portugaises est assuré dans un certain nombre d'établissements, par des enseignants portugais dépendant du consulat. Les principes d'une telle solution sont discutables. Par ailleurs, l'Amicale des Algériens d'Europe organise des cours du soir d'arabe ; mais il est difficile de demander aux enfants d'aller apprendre l'arabe après une journée de classe.

Il faudrait notamment assurer l'extension de l'enseignement du portugais et de l'arabe, entre autres, au niveau du secondaire. Il y a en France cinq titulaires de portugais contre 3 500 professeurs d'espagnol, le C.A.P.E.S. délivre quatre titres chaque année,



M. Lorré.

l'agrégation vient d'être créée. Il y a deux lycées qui enseignent le portugais à Paris ; or Paris est la deuxième ville portugaise après Lisbonne et, avant Porto ! En ce qui concerne l'arabe, la situation n'est guère plus brillante : il existait en 1970-1971, 27 postes d'arabe dont 16 seulement occupés par des titulaires ; le C.A.P.E.S. n'existe pas.

La limite d'âge. Les bourses

Rappelons le problème des limites d'âge et des bourses qu'il importe également de résoudre. Les enfants

étrangers peuvent obtenir des bourses en C.E.T., suite au décret du 2 mai 1961. Les enfants algériens bénéficient de droits particuliers. Pour les autres ressortissants étrangers le S.S.A.E. dispose d'un fonds qui lui vient du F.A.S. ; mais le nombre de bourses accordées est ridicule par rapport à la population. La promesse de suppression de la condition de nationalité pour l'accès aux bourses a été faite en 1972, elle a été renouvelée en mars 1973 par M. Messmer, puis en juin par M. Gorse, mais est jusqu'à présent restée au stade des déclarations d'intention.

L'orientation

Enfin, reste le problème de l'orientation des enfants et des déterminants de cette orientation, c'est-à-dire les tests.

Les tests sont administrés en français, ce qui, même pour les épreuves de performance, constitue un biais : il ne suffit pas que l'épreuve soit non-verbale, il faut que l'enfant ait compris la consigne.

Pour les épreuves verbales et de connaissances scolaires, on voit toute l'absurdité qu'il y a à faire passer des épreuves d'information adaptées de manière spécifique à la scolarité française et au contexte français. Quand, dans le meilleur des cas, les tests sont administrés dans la langue maternelle ou des adaptations ont été faites, or

« Education à la Fraternité » est la rubrique mensuelle du Centre de liaison des éducateurs contre les préjugés raciaux (C.L.E.P.R.).

Le C.L.E.P.R. développe ses activités :

— En organisant des rencontres et des débats entre éducateurs, tel le colloque de Nanterre sur la scolarisation des enfants des travailleurs immigrés ;

— En favorisant les échanges d'expériences entre les enseignants, et en leur envoyant la documentation qu'ils demandent.

Il a besoin, pour cela, du soutien de tous ceux qui s'intéressent à son action et la jugent nécessaire.

MONTANT DE LA COTISATION :

Membre actif : 10 F (donnant droit aux deux numéros annuels de **Droit & Liberté** ou paraît un dossier de 8 pages réalisé par le C.L.E.P.R.), cette cotisation minimale étant portée à 5 F pour les abonnés à **Droit & Liberté**.

Membre donateur : 20 F.

Membre bienfaiteur : A partir de 30 F.

Adresser les adhésions à Mlle Renée Baboulène, 50, rue des Poissonniers, Paris-18^e avec un chèque postal (3 volets) à l'ordre de Mlle R. Baboulène, institutrice - C.L.E.P.R. (C.C.P. 18 177 35, Paris).



D.R.

et une réévaluation des tests tendant à déterminer le Q.I. doivent être entreprises afin qu'ils ne servent pas à trier les enfants dès les classes élémentaires, ce qui est un contre-sens, compte tenu des variations du rythme de développement intellectuel et des acquisitions, compte tenu, d'autre part, des différences de niveau de fonctionnement mental dans des populations appartenant à des couches sociales ou socio-ethniques différentes.

Enfin, le Q.I. n'est pas immuable ; il peut augmenter comme il peut chuter. Les travaux d'Otto Klineberg, entre 1930 et 1940, aux Etats-Unis, sur les populations d'enfants noirs en firent la preuve. Une étude plus récente réalisée à Harlem dans les années 60, a évalué le Q.I. des enfants noirs en classe de 9^e, 6^e et 4^e afin d'en voir l'évolution. On a constaté une baisse brutale du Q.I. de la 9^e à la 6^e avec légère amélioration de la 7^e à la 4^e, mais sans que les enfants reviennent à leur Q.I. de la 10^e. Voilà une inversion qui met en accusation le système scolaire.

De telles études doivent mettre en garde les psychologues et les enseignants français contre les abus du Q.I. Celui-ci ne doit pas décider du sort d'un individu dès le plus jeune âge, mais doit constituer un index permettant d'évaluer à quel niveau l'enfant doit commencer et ce qu'il faudra faire pour

l'amener au même niveau que les élèves de son âge. Il ne faut pas en faire un critère définitif et s'en servir pour reléguer l'enfant dans des classes de perfectionnement, ce qui détermine tout son avenir scolaire ou, plus exactement, son échec, et perpétue la ségrégation.

Si l'on veut donner une éducation égalitaire aux enfants de travailleurs migrants, il faut que leur scolarisation soit prioritaire et qu'elle s'inscrive dans une politique d'accueil et de promotion socio-culturelle des familles, car il serait grave et illusoire de croire que l'école peut tout.

M.-C. M.

Bibliographie :

— ALMEIDA Zulmiro : « Aspects psychosociaux et psycho-pathologiques de la transplantation », in « la Santé des migrants », Editions Droit et Liberté, 1972.

— IDIER Pierre : « Les Travailleurs étrangers en France et le problème des jeunes migrants », in « l'Orient scolaire et professionnelle », 1973, 1.

— « Les Enfants de travailleurs migrants » : une journée d'études du Club de Pédiatrie Sociale. Document n° 1, Paris 1972, Centre International de l'Enfance, château de Longchamp.

— Colloque sur la scolarisation des enfants de travailleurs migrants, organisé par le Comité d'Action en faveur des travailleurs immigrés de Sartrouville, 24 mai 1971.

se heurte le plus souvent au problème de l'étalonnage ; les étalonnages sont en cours ou n'ont pas encore fait l'objet de publication ; or, comparer les résultats d'un enfant qui vient d'arriver du Portugal ou d'Algérie avec ceux d'une population française, va contre la validité du Q.I.

Quant aux enfants ayant vécu quelques années en France, mais pas encore francophones, ils ne présentent plus les caractéristiques de la population d'origine et la comparaison avec celle-ci ne serait pas valable non plus. Nous considérons qu'un certain nombre de tests utilisés fréquemment, sont trop long, d'une manipulation très lourde, désuets et peu adaptés. Une évaluation

RECEVEZ LES LIVRES

DES ÉDITIONS DROIT ET LIBERTÉ

- LA SANTÉ DES MIGRANTS (7 F).
- LE LOGEMENT DES MIGRANTS (6 F).

Frais d'expédition : 2 F par volume.

● Règlement par chèque bancaire ou postal à « Droit et Liberté », 120, rue Saint-Denis, Paris-2^e. C.C.P. 6070-98 Paris.

Lisez, faites lire,
faites connaître
« **Droit & Liberté** »

afrique

Sahel : la mort lente

QUELLE est au début de juillet la situation dans les six pays de l'Afrique de l'Ouest les plus atteints par la sécheresse ?

Mgr Rodhain, président du Secours catholique a précisé au cours d'une conférence de presse les informations qui lui sont parvenues. Une autre conférence de presse, organisée par l'Association française d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique a permis à Robert Lambotte, journaliste à « L'Humanité », qui vient de visiter la Mauritanie et le Sénégal de rapporter un témoignage précis sur l'ampleur de la catastrophe.

Catastrophe qui a été et est encore sous-estimée dans son acuité et sa durée dans le temps. En Mauritanie, où les habitants sont en grand nombre des nomades et où la majeure partie de l'alimentation est produite par l'élevage, il reste sur pied seulement cinq pour cent du cheptel, évalué à 2 600 000 bêtes en 1970. A ce jour, pasteurs et nomades dépendent entièrement du gouvernement pour leur nourriture. Peu d'informations existent sur leur sort. Le ministère de la Santé affirme que seulement 40 à 60 % des sinistrés ont pu être secourus à fin mai.

Dans les campements, de nombreux malades meurent faute de nourriture (scorbut, avitaminose) ; la grippe également fait des ravages sur la population qui se trouve dans un état d'extrême faiblesse.

Les dispensaires de brousse sont débordés de travail et la pénurie de médicaments demeure alarmante. Plus d'un dixième des personnes (adultes ou enfants) atteintes de rougeole meurent de complications.

Au Sénégal, les greniers à riz coniques que l'on trouve groupés dans les villages sont vides et en ruine, les paysans ne les entretiennent plus. Sur le plan hydraulique les nappes aquifères ont baissé spectaculairement et les puits sont taris. Dans certains villages il faut établir un tour d'eau : une bassine par jour dans le meilleur des cas. Dans le delta le manque d'eau se manifeste depuis février. Ce sont les camions-citernes qui ravitaillent les villageois, mais ils sont en trop petit nombre. Des hommes, des femmes attendent des heures au soleil pour obtenir l'équivalent d'une calebasse d'eau.

Pour ces deux pays, la Mauritanie et le Sénégal, qui comptent trois millions et demi d'habitants, il n'existe aucune réserve de vivres depuis six mois déjà.

L'aide internationale

L'aide internationale est-elle à la hauteur de cette catastrophe ? On peut tout de suite répondre non. Au Sénégal 28 000 tonnes de vivres sont arrivées sur les 160 000 tonnes demandées ; il faudrait 90 000 t d'urgence



D.R.

pour assurer, dans un premier temps, l'alimentation un jour sur deux.

En Mauritanie, il faudrait 80 000 tonnes pour assurer la soudure.

Au Mali 13 000 tonnes sont arrivées début juillet, sur les 350 000 tonnes nécessaires.

L'aide est inadaptée. Une grande partie du mil expédié par la C.E.E. est trop vieux, provenant d'anciens stocks, il est impropre à la consommation (vermine, charançons).

On envoie également du blé ; or, la majeure partie de la population ne connaît pas le blé. En Mauritanie, pasteurs et nomades reçoivent des céréales alors qu'ils sont peu habitués à leur usage, ce qui crée chez eux de nombreux troubles. Les produits laitiers seraient beaucoup mieux adaptés.

Pour ces régions, il faut évaluer les besoins en nature correctement et rapidement. C'est une question de semaines, de jours même.

La pluie suffit-elle ?

Au Sénégal, la semaine dernière, la pluie a fait son apparition. Il faut souhaiter qu'elle continue... (l'an dernier elle s'est arrêtée au bout d'un mois, faisant germer les pousses qui ont été brûlées à nouveau par le soleil). Mais la pluie suffit-elle à résoudre les graves problèmes actuels ? Des milliers de personnes doivent attendre quatre mois pour la prochaine récolte. En ce moment, on distribue des semences. Hélas, dans beaucoup de régions, on mange ces semences pour survivre.

En Mauritanie, où les 9/10 des sinistrés sont des éleveurs, la pluie n'amène que



Haute-Volta : chercher de l'eau à plus de 60 mètres.

→
peu de progrès. Certaines régions vont être isolées par l'inondation.

La responsabilité de l'Homme

Peut-on faire plus et plus vite? Le manque de moyens de transports continue de poser des problèmes angoissants. Les communications sont lentes et hasardeuses. On manque de camions légers et de véhicules tout-terrain. En Mauritanie cent cinquante camions militaires sont utilisés. Au Sénégal, le gouvernement se contente de recourir aux transporteurs privés.

D'autre part, les ports de Dakar et d'Abidjan sont menacés de saturation. Le Niger, le Mali, la Haute-Volta et le Tchad, éloignés de la mer auront à souffrir de l'insuffisance des réseaux routier et ferroviaire. Le stockage des denrées alimentaires ne manquera pas de tenter trafiquants et spéculateurs.

A l'heure actuelle, il faut agir vite. En premier lieu, assurer par tous les moyens le ravitaillement. Informer l'opinion publique des données réelles de la situation. Agir sur le gouvernement français pour que son aide revête l'envergure qui s'impose. A court terme, beaucoup plus d'avions, de moyens de transports. Des expéditions rapides et plus nombreuses. A moyen et à long terme, transformer la politique d'aide et de coopération vis-à-vis des pays africains. Des études existent; certes elles ne sont pas « rentables » du point de vue des grandes sociétés industrielles et commerciales; mais des travaux entrepris à temps auraient permis d'éviter en grande partie le désastre actuel. Une autre orientation pour le programme de développement conçu avec l'aide du gouvernement français est nécessaire.

Il doit être dirigé dans l'intérêt des populations et non pas en direction des intérêts privés comme aujourd'hui.



M'associant à l'appel du M.R.A.P.,
je demande que les pouvoirs publics mettent en œuvre immédiatement et sans désespérer, au niveau national et international, tous les moyens permettant de sauver les six millions de vies menacées par la famine en Afrique.

Signature

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Don pour la campagne du M.R.A.P.....

Apartheid

Verdict raciste à Prétoria

Le 20 juin, la Cour Suprême de Prétoria a condamné Alexandre Moumbaris à 12 ans de prison, à 15 ans les quatre syndicalistes sud-africains inculpés : MM. Cholo, Syjaka, Mpanza et Imtembu et à 5 ans l'Irlandais John Hosey.

Leur prétendu « crime » est d'être opposés au système inhumain de l'apartheid que les nations civilisées à l'O.N.U., ont condamné à maintes reprises.

On sait que protestations et prises de positions émanant des personnalités les plus diverses ont eu lieu à l'encontre des organisateurs de ce procès préfabriqué.

Nul doute que cette action n'ait joué lors du verdict et qu'elle n'ait contribué à éviter des peines capitales.

Devant le mécontentement grandissant de la population sud-africaine surexploitée, des grèves d'une ampleur sans précédent ont eu lieu récemment. Le gouvernement de l'Afrique du Sud a trouvé par le biais de ce procès le moyen de renforcer sa politique d'intimidation.

La menace d'un supposé complot venant de l'extérieur lui a permis en outre de justifier ses mesures de répression et, à la veille des élections, de créer un climat de tension, voire de haine propre à apporter un conditionnement à son système d'« Apartheid ».

Aussi, la vigilance ne saurait se relâcher : une tragique expérience prouve que dans les geôles sud-africaines, les prisonniers antiracistes ne sont pas en sécurité. Les inculpés du procès de Pretoria ont fait état de tortures, et l'avocat d'Alexandre Moumbaris a révélé que celui-ci avait tenté récemment de mettre fin à ses jours.

Le gouvernement de l'Afrique du Sud doit être tenu pour responsable de la vie d'Alexandre Moumbaris et de ses compagnons. Nous devons, pour notre part poursuivre l'action pour soutenir l'appel formulé par les Six de Pretoria, demander l'abandon pur et simple de la procédure, et leur libération immédiate.

Des investissements peuvent être fait au titre d'une véritable « coopération » qui aiderait les pays concernés à ne plus être à la merci de l'étranger. Pourquoi ne pas réaliser au Sahel, à des fins de solidarité humaine, ce que l'on fait ailleurs, avec des objectifs tout autres, comme la construction du barrage de Cabora-Bassa, sur le Zambèze (plus de 100 milliards de francs) qui vise à créer une zone de colonisation

blanche destinée aux racistes sud-africains et portugais? Le Gouvernement français doit aider ces pays plus que tout autre, car sa responsabilité est directement engagée.

Aujourd'hui, en Afrique sahélienne, seule une aide d'une ampleur exceptionnelle pourra sauver six millions d'hommes.

M. P.

LA CAMPAGNE DE SOLIDARITE SE POURSUIT

Avant, et même pendant les vacances, vous pouvez manifester votre solidarité aux populations africaines en péril : en adressant vos dons, en collectant autour de vous, en signant et faisant signer le bulletin ci-contre.

Grâce aux dons déjà reçus, le M.R.A.P. a pu envoyer trois tonnes de riz dans deux localités du Sénégal. D'autres expéditions se préparent (voir page 29). Mais il convient aussi d'amplifier la campagne pour obtenir des Pouvoirs publics la mise en œuvre des moyens indispensables.

M.R.A.P., 120, rue Saint-Denis, 75002 Paris. C.C.P. 14.825.85 Paris.

Des pays pauvres ?

Plus de sept fois la France, c'est la superficie commune des six pays du Sahel aujourd'hui touchés par la sécheresse, la Haute-Volta, le Sénégal, le Tchad, le Mali, le Niger et la Mauritanie.

Plus de sept fois la France et seulement 2 500 km de voies ferrées, concentrées dans seulement trois d'entre eux, le Niger et le Tchad n'en possédant aucune.

Dans sa dramatique évidence cette réalité montre la responsabilité du colonialisme et son legs souvent dérisoire aux pays qu'il exploite pendant des dizaines d'années.

A côté des problèmes de production agricole, de pluviosité, l'un des aspects les plus préoccupants du problème actuel du Sahel réside dans les difficultés d'acheminement des secours, difficultés liées à la faiblesse de leur infrastructure en moyens de communication.

Les pays sont pauvres certes, en fonction des rigueurs du climat notamment, encore que les richesses minières dans certains d'entre eux ne soient pas négligeables et que d'autre part les revenus de ces richesses et d'autres, mis au service du bien-être des populations et de l'équipement auraient pu jouer un rôle important pour faire face au problème de la sécheresse. Mais, et c'est là un des aspects les plus scandaleux de la situation présente, ces richesses ont été largement exploitées par le colonialisme, le sont encore par le néo-colonialisme.

Avec ses 8 millions de tonnes annuelles de fer, la Mauritanie possède une richesse qui est exploitée par la « Société anonyme des mines de fer de Mauritanie - Miferma » dont le capital est pour 56% aux mains de groupes capitalistes français (Bureau de recherches géologiques et minières - B.R.G.M., le groupe Denain-Nord-Est Longwy et le groupe Rothschild).

Dans l'exploitation du cuivre mauritanien d'Akjout on retrouve pêle-mêle le B.R.G.M., Paribas, Pénarroya, Pechiney-Saint-Gobain, etc.

Sur 300 000 tonnes de poissons pêchées dans les eaux mauritaniennes, seulement 18 000 tonnes débarquent en Mauritanie et seulement 3 000 sont pêchées par les pêcheurs mauritaniens.



D.R.

Sénégal : les enfants en quête de nourriture.

Cet exemple mauritanien est valable pour tous ces pays. Ainsi du phosphate sénégalais, dont les bénéficiaires de l'exploitation sont connus : Société sénégalaise des phosphates de Thies-S.S.P.T. à Dakar (filiale à 100% de Pechiney Saint-Gobain), Compagnie sénégalaise des phosphates de Taïba à Dakar (participation du Bureau de recherches géologiques et minières et de plusieurs sociétés dont Pierrefitte, Pechiney-Saint-Gobain et Comiphos), Société sénégalaise d'engrais et de produits chimiques (filiale de l'Entreprise minière et chimique), Société industrielle d'engrais au Sénégal-S.I.E.S. (usine en construction à M'Bao, participation de la Société sénégalaise d'engrais et de produits chimiques et de la Société sénégalaise des phosphates de Thies).

La liste des sociétés françaises qui participent à l'exploitation des richesses sénégalaises est édifiante, des filiales de l'« Air Liquide », de Sogépal, de Saupiquet à celles du Crédit lyonnais, de la Société générale et de la C.G.E.

Quant au Tchad il est connu pour être le paradis des dividendes de la société Cotonfranc, à participation française.

Au Mali on retrouve Thomson-C.S.F., l'Air Liquide, le Groupe Agache-Willot, le Crédit lyonnais, etc. En Haute-Volta, Optorg, etc.

Dans ces six Etats, de nombreuses sociétés françaises sont intéressées à la recherche et à l'exploitation des ressources potentielles ou réelles en uranium, pétrole, manganèse, etc.

Pour faire face aux nécessités de la solidarité avec ces peuples menacés, il ne suffit pas de faire appel à la nécessaire générosité publique, il faut poser aussi et peut-être surtout le problème des responsabilités de leur malheur et de l'élimination de ses causes.

C'est la condition d'une solution durable à ce douloureux problème.

Jacques VARIN.

PIEDS SENSIBLES

Les chausseurs du super-confort et de l'élégance

Choix UNIQUE en CHEVREAU, en SPORTS et en TRESSE MAIN

Femmes du 35 au 43 — Hommes du 38 au 48

6 largeurs différentes

(9°) GARE SAINT-LAZARE, 81, rue St-Lazare (M° Saint-Lazare - Trinité)

(6°) RIVE GAUCHE, 85, rue de Sèvres (M° Sèvres - Babylone)

(10°) GARE DE L'EST, 53, boulevard de Strasbourg (M° Château-d'Eau)

Magasins ouverts tous les lundis

N'oublions pas les Rosenberg

Ecoutez ou souvenez-vous ! C'était le 19 juin 1953. Julius et Ethel Rosenberg mouraient à la prison de Sing-Sing sur la chaise électrique. A Paris, dans le monde entier, l'émotion jetait dans les rues des foules de manifestants...

Mais qui étaient les Rosenberg ? Tous les deux, enfants d'émigrés juifs installés aux U.S.A., appartenaient à des familles pauvres. Egalement nés à New York, également syndicalistes. Elle, travaillait dans une maison de vêtements, lui, était ingénieur civil dans les transmissions. Ils se marièrent en 1939. Deux garçons naissent. Jusque là, rien que de très banal, apparemment, dans la vie de ce couple...

Déjà, pourtant, deux petits « détails » joueront contre eux dans la suite des événements. Ils sont juifs, ils sont syndicalistes. Et l'Amérique est en proie au mac-carthisme, cette vague d'hystérie contre tout ce qui représente le progrès, la paix, en cette période de « guerre froide ».

1950, pour les U.S.A., c'est la guerre de Corée, c'est aussi la peur. En septembre 1949, les Soviétiques ont fait éclater, à leur tour, une première bombe atomique. Les Américains ne détiennent plus le monopole de l'arme absolue. Le « raisonnement » de la propagande mac-carthyste va prendre la tournure suivante : « La Russie socialiste capable de concevoir la bombe ? Impensable ! Le « bon sujet » américain sait bien, on le lui a si souvent répété depuis des années, que les « rouges », enfermés dans leur système, ne peuvent pas progresser dans le domaine industriel et dans celui de la recherche. Alors ? Comment sortir de ce dilemme ? Une seule explication possible et « vraisemblable » : les Américains ont été trahis, on leur a volé le secret de la bombe. »

Et voilà ! Il ne manque plus qu'un petit rouage pour étayer cette belle dialectique.

Ce rouage, ce sont eux, les Rosenberg. Le 17 juillet 1950, Julius est arrêté. Ethel le sera un mois après. Ils le seront sur le témoignage essentiel du frère d'Ethel, David Greenglass, interrogé par le F.B.I., le 15 juin, sur des vols d'uranium à la base de Los Alamos. Greenglass, apeuré, manipulé, déclare qu'il a fourni des informations secrètes à l'U.R.S.S. par l'intermédiaire de Julius. On refusera à Julius une confrontation avec son beau-frère, lequel s'entretient, ainsi que Mme Greenglass, très fréquemment avec le F.B.I.

On trouve des « pièces à conviction » chez les Rosenberg : une pétition en faveur d'un candidat communiste de New York, un tronçonnage pour une collecte destinée aux enfants des Républicains espagnols, datant de 1936. Et des documents techniques sur la bombe ? Rien. pas la moindre formule, pas la plus petite trace... D'ailleurs, selon le témoignage de plusieurs savants, Julius, simple ingénieur électricien, n'aurait pas été à même de transmettre les renseignements relatifs à la bombe atomique ; et moins encore Greenglass, qui prétend les avoir recueillis « en écoutant des conversations » à Los Alamos, où il occupait un poste subalterne.

Le procès s'ouvrit, instruit par le procureur Saypol, « spécialiste » dans des « affaires » similaires, ayant à son actif des condamnations de nombreux membres du Parti communiste américain.

L'avocat et ami des Rosenberg, M^e Emmanuel Bloch, était convaincu de parvenir à prouver l'innocence du couple. Mais Saypol, n'ignorant pas qu'il ne pouvait prouver l'accusation d'espionnage, choisit comme chef d'accusation : « la conspiration en vue de commettre l'espionnage » qui dispensait de preuves directes. Le but final qu'il s'était fixé ne fut jamais la seule condamnation des Rosenberg, mais l'aveu par les inculpés de leur culpabilité.

Jusqu'à la dernière minute les dirigeants américains espèrent que les Rosenberg se dédieraient pour avoir la vie sauve.

L'exécution n'eut lieu que trois ans après l'ouverture du procès. Et le « chantage, le marchandage à la mort » dura jusqu'au seuil même de la chambre d'exécution. Les Rosenberg n'ont pas voulu jouer le jeu des Américains bien-pensants ; ils savaient que leur mort était le prix de la vérité, et ils n'ont jamais hésité dans cette voie.

Nous avons demandé à Vladimir Pozner, journaliste et écrivain, qui prit une part active à la défense des Rosenberg, comment s'est organisée la solidarité française et internationale.

J'étais en France, nous dit-il, lorsque des amis des U.S.A. m'ont fait part d'une affaire d'espionnage qui mettait en cause un jeune couple de juifs-progressistes. Je leur ai demandé de me faire parvenir des quotidiens afin d'être tenu au courant de ce procès.

L'inconsistance des témoignages de



Droit et Liberté il y a vingt ans...

l'accusation, la nature des pièces à conviction, la personnalité des « espions », la propagande anti-communiste et antisémite intensive de l'époque, mon expérience personnelle des années passées aux Etats-Unis, tout me confirmait la machination policière.

Désirant renforcer et étayer mon opinion, je rencontrai Joliot-Curie et lui demandai s'il pensait que les secrets de la bombe avaient pu être transmis par Greenglass comme celui-ci l'affirmait. La réponse de Joliot-Curie fut catégorique : « Il est impossible, me dit-il, de reproduire la synthèse des données scientifiques nécessaires à la conception de la bombe en quelques formules et schémas, c'est invraisemblable ! »

Je fis alors part au M.R.A.P. de l'affaire. A son initiative, un comité se créa en France. Très vite des milliers de personnes apportèrent leur soutien à la défense des Rosenberg. De très nombreuses personnalités politiques, artistiques, littéraires, religieuses, intervinrent. L'opinion internationale se mobilisa en leur faveur. Je citerai, entre autres, les interventions du pape et du président de la République française. Aux Etats-Unis, à Paris, Milan, dans le monde entier, des manifestations se déroulaient en permanence...

Ce procès, ajoute V. Pozner, s'inscrit dans une liste déjà bien longue, d'autres procès, par lesquels le fanatisme de dirigeants américains croyait venir à bout des difficultés du moment. Je pense à Sacco et Vanzetti, un peu plus près de nous à Angela Davis...

Où, en refusant de vivre, les Rosenberg ont déjoué la machination policière bien huilée. Ils sont morts simplement pour la vérité et la dignité humaine. Ne l'oublions pas. »

M.C. PERETTI.

en bref

Fin de la guerre froide ?

Les entretiens de M. Brejnev avec le président Nixon, puis avec M. Pompidou, la Conférence d'Helsinki pour la sécurité et la coopération européennes, marquent de nouvelles et importantes étapes d'un processus reflétant l'aspiration des peuples à la coexistence pacifique, à la multiplication des échanges commerciaux, culturels et humains.

Après les traités signés par la République fédérale allemande avec l'U.R.S.S., la Pologne, puis la R.D.A., reconnaissant la validité des frontières actuelles en Europe, des progrès sensibles ont pu être accomplis. La fin de la guerre du Viêt-nam a également joué un rôle décisif dans l'amélioration du climat international.

Parmi les mesures adoptées à Washington, figurent un accord soviéto-américain sur la prévention de la guerre nucléaire, l'engagement de négocier la limitation, puis la réduction de l'armement stratégique offensif, ainsi que des forces armées en Europe centrale. Quant aux échanges commerciaux, souhaités par les deux partenaires, ils vont prendre des proportions considérables.

On ne peut que se réjouir de ce recul progressif de la guerre froide, en espérant qu'il permettra d'aboutir également à une issue pacifique au Proche-Orient.

● **En dépit de vives critiques, le leader du Congrès juif américain, M. Jacob Stein, a participé à un banquet offert à Washington, à l'occasion du voyage de M. Brejnev. Il avait déclaré quelques semaines plus tôt que l'opposition d'organisations juives à la politique de détente, par des manifestations antisoviétiques, risquait de devenir l'une des principales causes d'antisémitisme aux Etats-Unis.**

● **Vingt organisations françaises, dont le M.R.A.P., qui s'étaient prononcées contre les explosions nucléaires dans le Pacifique, ont élevé une nouvelle protestation le 11 juillet, à la suite de l'annonce de l'imminence des explosions.**

Les départs de juifs soviétiques vers Israël

Pendant son récent séjour aux Etats-Unis, M. Leonid Brejnev, au cours d'un déjeuner offert à la Commission sénatoriale des Affaires étrangères, a fourni quelques chiffres sur l'émigration de juifs soviétiques vers Israël. Au total, a-t-il dit, leur nombre s'élevait à 68 000 le 1^{er} janvier 1973. Quelques jours plus tard, M. Peled, ministre israélien de l'immigration, les estimait à 63 000 au 1^{er} juin. Il faudrait connaître la date d'origine servant de référence, dans l'un et l'autre compte. On voit cependant que les appréciations sont du même ordre de grandeur.

Sur l'étalement chronologique de cette migration, la variation est beaucoup plus grande. M. Brejnev a déclaré qu'en 1972, 60 200 visas avaient été accordés. Selon M. Peled, il est arrivé 31 478 juifs d'U.R.S.S., l'an dernier en Israël ; les venues auraient été plus élevées les années précédentes.

Enfin, concernant 1973, le même chiffre est avancé : plus de 10 000 dans les quatre (ou cinq ?) premiers mois de l'année.

Depuis plusieurs semaines, les autorités soviétiques ont renoncé à réclamer le remboursement de leurs études aux émigrants diplômés des universités.

D'autre part, on signale qu'une centaine de juifs sionistes qui, dans diverses villes de l'U.R.S.S., étaient poursuivis en raison de leurs activités, ont bénéficié récemment d'un non-lieu. Un certain nombre d'entre eux ont demandé à gagner Israël.

Irak : sang et pétrole

Les événements d'Irak témoignent des contradictions profondes qui s'expriment dans ce pays qui, après la venue au pouvoir d'une coalition progressiste, a choisi de prendre le contrôle de ses ressources pétrolières et d'entreprendre une réforme agraire.

Le 1^{er} juillet, le général Chebab, ministre de la Défense, était assassiné par le chef de la Sûreté, le colonel Kazzar, qui l'avait pris en otage, après l'échec d'une tentative de coup d'Etat. 22 officiers et sous-officiers ont été exécutés avec lui.

Au cours du procès, des révélations ont été faites sur certaines initiatives prises par le chef de la Sûreté, à l'insu des gouvernants. Il aurait notamment fait assassiner des réfugiés politiques irakiens au Caire, et organisé des provocations contre les Kurdes, pour gêner l'application de l'accord conclu par eux avec le gouvernement.

Les exactions signalées contre des juifs de Bagdad relèvent des mêmes méthodes : plusieurs d'entre eux, arrêtés, auraient disparu, ou seraient morts en prison ; récemment, une famille de cinq personnes, la famille Kachkoch, indique le Congrès juif mondial, a été massacrée à son domicile.

Dans le même temps alors que le Parti démocrate kurde est représenté dans le gouvernement irakien par plusieurs ministres, le général Barzani, qui dirige les forces kurdes, a déclaré dans une interview au « Washington Post » : « Si les Etats-Unis nous accordent leur protection contre les loups, nous sommes prêts à servir la politique américaine dans cette région. Si leur appui s'avère substantiel, nous pourrions prendre le contrôle des gisements de Kirkouk et confier leur exploitation à une compagnie américaine... »

Il a reconnu que ses troupes reçoivent « une aide politique et militaire » de l'Iran, et s'est dit prêt à recevoir une aide américaine par le truchement d'Israël.

Quand le délire souffle.

Les mesures prises récemment pour modifier la date des vacances scolaires soulèvent le courroux de « l'Eveil de Bernay » (7-6-1973). Car les écoliers ne seront plus nécessairement en vacances le vendredi précédent Pâques. Dans un article intitulé « Athéisme et juiverie », ce journal « en arrive à se demander si « l'esprit juif » n'a pas soufflé par là. En tout cas, affirme-t-il, un grand rabbin juif au ministère n'aurait pas fait autrement ».

Et il explique : « N'oublions pas que pour les juifs, le Christ que nous vénérons est pour eux « l'imposteur » qu'ils ont fait mourir et on ne commémore pas l'anniversaire d'une exécution. Mais, objectera-t-on encore, vous voyez bien qu'il n'y a aucune pensée anti-chrétienne dans la décision ministérielle qui respecte le Samedi Saint. Réfléchissez donc un peu : si le Vendredi Saint est ignoré des juifs, le samedi au contraire, c'est le jour du Sabbat, jour sacré, équivalent au dimanche chrétien. Le rêve juif, c'est bien d'abolir le dimanche au profit de leur samedi sabbatique. On en arrive même à se demander si ce n'est pas cette arrière-pensée qui guidait le juif socialiste »

→
Léon Blum quant, en 1936, il fit du samedi un jour pratiquement férié. Ne souriez pas. Les forces occultes juives sont très puissantes, et n'est-ce pas eux (sic) qui « téléguident » ce vent bizarre qui souffle en ce moment en France et tendant à transposer toutes les fêtes profanes du dimanche au samedi ? Et n'entraînent-ils pas trop souvent des catholiques aveugles ? »

Il fallait reproduire en entier ce morceau de prose étonnante. Nul ne verrait sans doute (même juif ou athée) le moindre inconvenient à ce que le Vendredi Saint soit un congé scolaire si les églises chrétiennes l'estimaient souhaitable. Pourtant, on reste confondu devant cette interprétation délirante de l'évolution des vacances et des loisirs, étroitement liée à celle des mœurs. Un délire, qui prête à sourire, mais qui n'est peut-être pas inoffensif...

Touvier : de nouveaux crimes découverts

Cinq plaintes ont été déposées auprès du Procureur de la République à Chambéry contre Paul Touvier par des victimes ou des familles de victimes du chef milicien. L'ensemble des organisations savoyardes de Résistants et de Déportés se sont également constituées partie civile.

Les poursuites sont engagées pour crimes contre l'humanité, imprescriptibles en France aux termes de la loi votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 26 décembre 1964. Ces précisions ont été fournies à Chambéry au cours d'une conférence de presse tenue par le Comité de Liaison de la Résistance de Savoie.

Reconstituant les faits, établissant les dossiers, les Résistants ont découvert de nouveaux crimes : l'exécution d'un aviateur britannique, le jet d'une grenade parmi les israélites appréhendés et rassemblés dans la grande synagogue du quai de Tilsitt à Lyon, la déportation de 57 travailleurs espagnols raflés par la milice début 1944 à Montmélan (Savoie), la désignation par Touvier des sept israélites fusillés à Rilleux (Ain).

En publiant ces informations, le Comité espère susciter d'autres témoignages. Aucun de ces éléments ne figure dans la demande de grâce de Touvier (accordée avec restitution des biens le 6 juin 1972 par le chef de l'Etat).

Ils sont irréfutables et devraient aboutir à eux seuls à une réouverture du dossier. C'est ce que réclament les résistants et déportés de Savoie. C'est ce que nous réclamons avec eux.

Barbie : refus d'extradition

La décision de la Cour Suprême de Sucre d'accorder la mise en liberté provisoire au tortionnaire nazi Barbie suscite de nombreuses réactions en Bolivie comme en France.

Le seul obstacle à la remise en liberté de Klaus Altmann-Barbie, qui ne semble plus qu'être une affaire de jours, tient aux difficultés de communication entre le Tribunal de La Paz, responsable de l'incarcération et la Cour Suprême qui ordonne la mise en liberté.

Dans les milieux juridiques de La Paz, on estime que la décision de la Cour Suprême est un premier pas important vers le refus d'extradition réclamée par la France et le Pérou. Le général Banzer, chef de l'Etat bolivien à d'ailleurs déclaré que la demande française étant contraire à la législation de son pays, l'extradition ne pourrait avoir lieu.

En France, la Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes (F.N.D.I.R.P.) a protesté auprès de l'ambassade de Bolivie à Paris, demandant avec force que « l'assassin de Jean Moulin et de nombreux autres patriotes français soit enfin livré à la Justice de notre pays ».

En outre, la F.N.D.I.R.P., s'adressant à M. Jobert, ministre des Affaires étrangères demande « une intervention urgente et pressante du Gouvernement français ».

« Morsures » ?

Décidément les clichés racistes ne manquent pas, ils émergent de partout. Relevé dans la « Revue du Praticien » du 21 juin, respectable revue scientifique, cette intéressante information sur les traumatismes de la paupière.

Expliquant les causes possibles du mal, le docteur Hervouet signale outre les coups directs et les brûlures, « les chiens » et « les Arabes » dans l'étiologie des plaies, par morsure.

Un groupe d'internes du Mans a exprimé son indignation en adressant une pétition à la direction de la revue, protestant contre le racisme grossier que l'on trouve là même où il devrait être banni.

Racisme et publicité

Vous qui partez au mois d'août en laissant, insouciant, votre appartement préservé par un ridicule verrou de sûreté, que ne lisez-vous la publicité de la « cellule Electralarm » ?

Une maison sérieuse. Pensez !... « 18 églises, 127 châteaux, 21 banques, etc. » lui confie la protection de leurs murs ! « Electralarm » ? c'est l'ennemie des cambrioleurs. Au fait, ces cambrioleurs, « Electralarm » pousse l'obligeance jusqu'à vous les décrire. « Ils se recrutent dans le « milieu » et souvent parmi les chômeurs professionnels, et plus précisément, nous dit-on, « les Nord-Africains, les Portugais ». Et on ajoute, pour notre information : « Ils ont parfois participé à la construction de votre maison ».

N'allez pas croire que les gens de cette firme soient racistes. Plus d'immigrés... et ce serait la faillite pour Electralarm !

Les coupables

Dans cet article de Carrefour (14-6-1973) relatif au voyage de M. Willy Brandt en Israël, il y a tant de confusion et d'insanités qu'il ne mériterait pas d'être mentionné, s'il ne contribuait pas aussi basement à propager la haine raciste.

A travers le parti-pris de disculper Hitler, en accusant... les juifs, relevons au passage le thème (hitlérien) de la main-mise juive sur les gouvernements. « Les dirigeants de la diaspora », à en croire l'auteur, ont favorisé la montée du nazisme, « au sein des gouvernements français, britannique et soviétique ».

Tout en affirmant qu'une idéologie est une chose et une nation en est une autre, Bernard Cabanès (c'est lui l'auteur) mêle allégrement Israël et les juifs d'hier et d'aujourd'hui en un tout politiquement homogène, pour les besoins de sa mauvaise cause. Et d'affirmer que « les Juifs », « si vigoureux après coup en Israël », « ne savaient alors (au temps d'Hitler) que prêcher le désarmement ».

Le clou, c'est le passage où Alfred Rosenberg, l'idéologue antisémite des nazis, est présenté comme un « théoricien juif, appuyé par un gang politique méridional, où les demi-juifs, de Heydrich à Eichmann, abondaient ». Quant à Hitler lui-même, doté d'un ancêtre juif, le chroniqueur de Carrefour se demande s'il ne faut pas « voir dans sa haine des juifs l'expression politique d'un complexe d'Œdipe ? ».

Voilà bien la preuve que « les juifs » sont coupables. De la guerre. De l'invasion de la France. Et, bien sûr, de leur propre extermination. Puisque M. Cabanès vous le dit. Sérieusement.

exposition

Trésors de l'art chinois

L'exposition « Trésors de l'Art chinois » récentes découvertes archéologiques de la République populaire de Chine, est présentée au Musée du Petit Palais jusqu'au 2 septembre 1973.

Elle comprend les meilleures pièces trouvées au cours des fouilles archéologiques menées par la République populaire de Chine de 1950 à 1972. Cet ensemble de quatre cents objets illustre les aspects dominants de la société et de l'art chinois des origines au XIV^e siècle.

Une large partie préhistorique s'ouvre sur les témoins les plus anciens de l'homme de Lan-t'ien, découvert il y a dix ans (600 000-500 000 ans av. J.-C.) et du sinanthrope. Elle englobe de magnifiques poteries peintes de la culture de Yang-chao (IV^e-III^e millénaire avant J.-C.) aux motifs géométriques spiralés, losangés, ou bien encore zoomorphes et anthropomorphes, dont un bassin orné de visages humains stylisés, trouvé au célèbre site de Pan-p'o. Un lot de céramiques inédites, à décor géométrique et floral, pro-

venant du Kiangsou côtoie les fines poteries « coquille d'œuf » du Longchan.

Au début des temps historiques, l'âge du bronze est illustré par les bronzes archaïques trouvés dans les capitales royales des Chang (XVI^e-XI^e s. av. J.-C.), Tcheng-Tcheou et Ngan-Yang, d'abord simples et austères, dégagant à peine l'image des esprits protecteurs, puis somptueux, accusant, par le modelé, la présence de bêtes fantastiques. Un cas unique présente des masques humains très réalistes, sur un vaste « ting » carré, provenant du Hounan, au sud de la Chine. De la même époque, un vase en proto-porcelaine est le témoin de l'ancienneté de la technique céramique chinoise, à qui le monde doit tant de découvertes. Les bronzes de la dynastie des Tcheou (XI^e-V^e s. av. J.-C.), montrent le rayonnement de cet art en pleine maturité jusque dans la province nord-orientale du Leaoning et la province méridionale du Nganhoui, ainsi que les reliques d'un célèbre tombeau de T'ouen-k'i.

Avec la période des Royaumes Combattants (V^e-III^e s. av. J.-C.), début de la société féodale, nous voyons apparaître toutes les améliorations, les techniques agricoles avec un outillage en fonte de fer, et de nombreux moules trouvés dans des fonderies récemment mises à jour, au Hopei et au Chansi.

A l'époque impériale des Han (III^e s. av. J.-C. - III^e s. ap. J.-C.) se rattache l'étonnant lincol de jade trouvé à Man-tch'eng en 1968 (début des Han antérieurs au II^e s. av. J.-C.) ; silhouette de milliers de petites lamelles cousues de fils d'or dont l'aspect mystérieux et étrange évoque un monde de l'au-delà, que l'on ne saurait comparer qu'avec celui des pyramides.

Des tissus, de laine et de soie, qui habillaient les habitants des oasis caravanarières du Tarim, du I^{er} au VIII^e siècle,



LOKAPALA, Roi gardien - Statuette funéraire.

nous conduisent au grand siècle des T'ang. Figurines funéraires de gardes, de cavaliers, de dames de la cour du tombeau de la princesse Yon-t'ai (706), témoignent du faste de la cour tandis que les précieux vases en or et argent trouvés en 1970 dans une cachette nous rappellent le luxe de la capitale du VIII^e siècle et les multiples influences qui se jouaient dans ce qui était alors la plus grande métropole du monde. L'avènement de la porcelaine et ses témoins les plus représentatifs, tous d'une rare beauté et de « qualité impériale », est marqué par les œuvres des dynasties Song (X^e-XIII^e s.) et Yuen (XIII^e-XIV^e s.). Jalonnant ces grandes époques, une documentation photographique évoque les sites fouillés, les monuments et les peintures murales intransportables.

Cette exposition d'un caractère unique, par la valeur de ses pièces, toutes inédites hors de Chine, apporte le témoignage du génie chinois qui, tout au long des siècles, à travers les grandeurs et les vicissitudes de l'histoire, a su traduire, avec un rare bonheur, et ses peines et ses joies. C'est un héritage culturel immense, défendu, protégé, largement présenté dans son pays par les autorités scientifiques et politiques de la République populaire de Chine, dont nous avons, en première mondiale, un panorama, raccourci, certes, mais exaltant à souhait.

voilà votre mariage c'est
PRONUPTIA
MAISON MÈRE
18 rue du Faubourg-Montmartre, Paris 9^e
tél. 770.23.79
300 modèles de 189 à 2500 F



catalogue contre 1,50 F en timbres

Adhérez
au
M.R.A.P.

Graine d'ortie

IL nous a quitté, et, pourquoi le cacher, nous le regrettons. Ce petit Paul, le héros de « Graine d'ortie », a été un agréable compagnon sur la 1^{re} chaîne, tout au long de ses 26 épisodes.

Certes, pour nous procurer tant de plaisir, il y a le petit Yves Coudray, l'interprète de Paul, son naturel et sa spontanéité, sa vivacité et son dynamisme, ses mimiques et ses grimaces. Tout à fait le personnage, même dans ses excès, cette petite pointe de cabotage que l'on décèle parfois, et qui, parce qu'il a 8 ans et demi, n'est qu'un attrait supplémentaire.

Mais il y a aussi un scénario de Jean Curtelin, construit, charpenté, mouvementé, imprégné d'idées généreuses, de fraternité, de solidarité. Un milieu de simples et braves gens, ce directeur de l'Assistance publique, cette assistante sociale, ce père Florentin, le concierge, recueillant l'orphelin, plus tard, dans la tourmente de la guerre, cachant des enfants juifs, adhérant à la Résistance. Bruno, ce jeune émigré italien, dont la mère fut tuée par balle lors d'une manifestation ouvrière, pendant une grève, et qui protège Paul de son affection fraternelle. Ce surprenant voyage dans l'Algérie, encore sous le joug colonial. Le rejet du frère, ce colon parvenu, enrichi par son mariage, imbu des privilèges de sa caste. Par contre, l'accueil des jeunes Algériens des souks, l'amitié qui se noue, la solidarité qui fait des prodiges.

Un scénario qui n'a plus grand-chose à voir avec le roman de Paul Wagner, qui n'a fourni que l'idée de départ et les deux premiers épisodes, le reste, les personnages et les aventures, étant dû à l'imagination de Jean Curtelin. Et puis, il y a aussi la réalisation d'Yves Allégret, le Marais poitevin photographié sous tous les angles, une atmosphère naturaliste très plaisante, une action toujours rebondissante.

Bien qu'il ne révolutionne en rien les règles du genre, c'est un feuilleton comme on aimerait en voir souvent, par les idées qu'il exprime, et par la qualité et le soin de sa réalisation. Toutes choses à quoi la télévision ne nous a guère habitués ces derniers temps.

André LÉGÈ.

L'enfant au cœur du monde

Notre amie Christiane Perrin a fait une œuvre absolument exquise. Elle a mis en musique des poèmes d'élèves de l'École moderne française (pédagogie Freinet) et elle les chante avec une voix ravissante.

Les « auteurs » sont des enfants de 4 à 13 ans. Ils chantent la nature, les animaux, le cirque. Mais ils chantent aussi leurs cœurs d'enfants : « Mon cœur est un carnet de bord... », les mains et les rides du père : « Tu es si beau quand tu racontes... ». Ils chantent même la souffrance du prisonnier, et la mort d'un ami.

« Quand donc les adultes laisseront-ils les enfants marcher à leur pas d'enfants ? Quand donc regarderont-ils vivre les enfants avec des yeux d'enfants ? » demandait Célestin Freinet. Christiane Perrin a réussi ce miracle.

En écoutant ce disque avec des enfants, il faudra tenir compte des âges. Certains poèmes sont un peu durs pour les plus petits. Les plus grands se laisseront prendre au charme de tous, même des plus enfantins.

L'harmonisation est parfaite. Le timbre de la voix est d'une grande délicatesse et sait donner à chaque mot une couleur juste et originale. Le rythme est également excellent, passant du très suggestif (poème sur les petits sabots) au plus mélancolique lent.

Il ne s'agit pas de poèmes « engagés », parlant expressément de racisme ou de guerre, ou de fraternité humaine (sauf peut-être : « Toutes les mains ont cinq doigts »). Mais l'œuvre est bien propre à mettre les enfants dans un climat d'amitié et de paix.

33 tours LP 1915.
Disques Mouloudji.



Christiane Perrin et son mari Claude Richard ont participé le 26 avril 1973 à l'émission bien connue de Jacques Chancel « Radioscopie ». Au cours de cet entretien radiophonique, ils n'ont pas manqué d'évoquer leur engagement dans le combat antiraciste et pour la fraternité humaine, en particulier au sein du M.R.A.P.

Extraits

de l'émission « Radioscopie » :

Lecture d'un poème d'enfant par Cl. Richard : « Si ça m'arrivait ».

Cl. R. : Cet enfant, d'ailleurs, se nomme Antonio Jimenez ; il est en 3^e pratique, classes dans lesquelles ces enfants, surtout s'ils sont d'origine étrangère, subissent un handicap qui n'est pas physique, mais social et c'est extrêmement important.

Chr. P. : ... Sans cette polio... le temps que j'ai pu passer à voir la vie... à sentir les autres, à aimer les autres, à aller vers les autres, parce que j'avais besoin qu'ils viennent vers moi... tout ce qui me touche le plus maintenant, que ce soit l'enfance, que ce soit la vieillesse, que ce soient les problèmes du racisme, je serais peut-être passée à côté, ce serait dommage.

« Un gosse qui naît dans un bidonville, pourquoi lui, et pourquoi pas moi ? »

Cl. R. : ... La vie doit être engagement sur tous les plans... Il y a l'engagement dans la lutte antiraciste — il y a le mot **anti** — mais il y a aussi quelque chose qui est **pour**, puisque le mouvement auquel j'appartiens est le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et **pour** la paix — car il faut en même temps apprendre aux gens à s'aimer, surtout aux enfants.

J. Ch. : Il y a ce poème, Claude, qui prolonge celui de Prévert.

Cl. R. : Ce poème d'enfant — cela rejoint le combat pour les autres, pour les plus déshérités — c'est un poème dans lequel un enfant s'adresse à l'étranger — il lui pose des questions : sur sa famille qui n'est pas auprès de lui, sur sa patrie :

« Vous me posez une telle question à moi qui ne connais aucune raison de l'aimer. »



Alors ta vie ?
Je ne voudrais pas la connaître.
Alors qu'aimes-tu ?
J'aime la solitude qui passe. »

Prévert dans son très beau poème sur les étrangers évoque en particulier les étrangers qui sont sur la Côte d'Azur — mais pas en touristes, en travailleurs immigrés — ceux de la région parisienne, et donne la réponse à l'enfant :

« Etrangers, étrangers,
Vous êtes de la ville,
Vous êtes de sa vie
Même si mal en vivez,
Même si vous mourrez. »

Car il en meurt, il meurt des enfants dans les bidonvilles !

Chr. P. : ... Le bonheur, c'est pouvoir faire un disque « L'enfant au cœur du monde », c'est pouvoir tendre la main à un travailleur immigré qui en a besoin, c'est pouvoir aimer quelqu'un qui est dans la solitude — c'est multiple le bonheur — c'est une espérance...

J. Ch. : C'est le malheur qui vous a engagés ?

Chr. P. et Cl. R. : Bien sûr !

A nos lecteurs

En raison de l'abondance de l'actualité, plusieurs rubriques habituelles de « Droit et Liberté » ont dû être supprimées dans le présent numéro. Nous sommes certains que nos lecteurs comprennent cette nécessité.

Le M.R.A.P. est engagé présentement dans deux campagnes majeures : pour le développement de la solidarité en faveur des populations africaines en péril ; contre le racisme, visant les travailleurs immigrés, et tout particulièrement les menées d'« Ordre Nouveau ». Voici, pour le mois écoulé, ce que furent les grands traits de cette double action.

Afrique : notre solidarité



G OUMAL, Tilogne : deux points sur la carte du Sénégal. Sur le terrain, un village de quelques centaines d'habitants, et un bourg un peu plus important. Autour, la terre craquelée par la sécheresse ; au nord, le fleuve tari, où ne peuvent plus boire les troupeaux. Et pour les habitants, le drame de la faim...

C'est en accord avec l'Union générale des Travailleurs sénégalais en France que le M.R.A.P. a choisi d'effectuer le 22 juin, son premier envoi de riz (2 tonnes) à Goumal, à des responsables nommément désignés. L'envoi pour Tilogne (1 tonne), le 12 juillet, s'est décidé peu après, grâce à une opportunité qui nous permettait de le faire prendre en charge et convoier. Dans les deux cas, le transport a été réalisé gratuitement par Air-France jusqu'à Dakar.

A l'appel de notre Mouvement pour cette campagne de solidarité, de nombreuses réponses sont parvenues en quelques jours, permettant ces premières expéditions ; d'autres envois se préparent, qui donneront lieu, au fur et à mesure, à des informations publiques. C'est peu, par rapport à l'ampleur du désastre ; mais c'est beaucoup pour ceux qui font l'expérience de cette sympathie agissante, de cette amitié dans le malheur, qui s'exprime « en direct », sans intermédiaires entre hommes conscients et fraternels.

Les nombreux versements individuels reçus au M.R.A.P., quel que soit leur montant, témoignent que chacun des donateurs a fait du mieux que lui permettaient ses moyens. Il faut citer les initiatives de plusieurs comités locaux : édition et diffusion d'un tract reprenant l'appel du M.R.A.P.,

accompagné d'un formulaire à remplir (Anney) ; panneaux et table dans la rue, avec diffusion de « Droit et Liberté » et collecte (Renault, Issy-les-Moulineaux, Versailles), publication de communiqués à la presse (Marseille, Bordeaux, Montpellier). Citons encore les collectes effectuées sur le lieu du travail, comme celles du personnel du S.N.E.S. (96 francs) et des laboratoires de Bellevue (1 318 francs)...

Pour alerter l'opinion publique

Dans l'esprit où nous agissons, les envois ponctuels de vivres et de médicaments, la recherche des moyens de transports appropriés, qui donnent aux antiracistes la possibilité d'affirmer concrètement leur solidarité, vont de pair avec l'action auprès des pouvoirs publics. Il importe en effet d'obtenir que soient mis en œuvre immédiatement et sans désespérer, au niveau national et international, tous les moyens permettant de sauver les six millions de vies menacées par la famine en Afrique. Nos comités, nos militants et amis s'emploient donc, parallèlement aux collectes de fonds, à recueillir des signatures sur l'appel du M.R.A.P. Notre Mouvement a tenu, le 18 juin, salle de l'Encouragement, à Paris, une assemblée d'information sur les données et les causes de la catastrophe actuelle. Sous la présidence de M^e Fred Hermant, vice-président du M.R.A.P., plusieurs spécialistes ont pris la parole : Henri Raulin, Roger Piault, Jean Suret-Canale, Sally N'Dongo. Plusieurs autres africanistes, signataires d'une déclaration analysant les causes de la famine en Afrique étaient présents.

Sur ce plan aussi, nous prenons connaissance avec intérêt d'initiatives diverses, comme celle du Syndicat national de l'Enseignement technique et professionnel de l'Académie de Versailles, qui nous communique la motion adoptée à son récent congrès et adressée au Président de la République.

Un groupe de jeunes chrétiens des 16^e et 17^e arrondissements a lancé une campagne visant à sensibiliser l'opinion publi-

→ que, à collecter des fonds et des signatures. En particulier, la soirée du samedi 23 juin, dans le grand amphithéâtre de la Faculté Dauphine, a réuni un nombreux public. Elle comprenait des projections commentées de diapositives, un tour de chant de John Littleton, ainsi qu'une table ronde à laquelle ont participé Albert Lévy pour le M.R.A.P., Sally N'Dongo au nom de l'Union générale des travailleurs sénégalais, le sociologue Jean-Pierre N'Diaye, Mme Nicole Echard, ethnologue et des représentants du Comité catholique contre la Faim et pour le Développement (C.C.F.D.).

La veille, le M.R.A.P. était également représenté par Albert Lévy, au meeting tenu salle Lancry, par plusieurs organisations africaines.

Signalons enfin que, pour déterminer les modalités et le déroulement de sa campagne, le M.R.A.P. garde le contact avec des associations qualifiées, notamment le Secours populaire français et le C.C.F.D.

Une délégation

Une délégation du M.R.A.P. composée de l'abbé Jean Pihan, vice-président du Mouvement, Albert Lévy, secrétaire général et Sally N'Dongo, membre du secrétariat national, a été reçue le 15 juillet au secrétariat d'Etat chargé de la Coopération par le directeur technique responsable de l'aide à l'Afrique. Le but de cette démarche était de s'informer des mesures prises et envisagées par le gouvernement, et de faire connaître les propositions du M.R.A.P.

Il a été indiqué à la délégation qu'un second contingent de 35 000 tonnes de céréales venait d'être prévu par la France, qui a prêté aux pays atteints par la famine, pour le transport sur place, une douzaine d'avions durant des périodes variables selon les cas, et des camions militaires. Les fonds utilisés se montaient, au début de juillet, à 41 millions de francs, dont 13 millions pour les frais de transport. Des précisions ont été apportées sur l'aide internationale, qui atteindrait actuellement 500 000 tonnes de céréales, alors que les besoins se situent — selon les évaluations — entre 700 000 et 1 million de tonnes. Il reste que des quantités importantes de vivres tardent à parvenir aux populations, en raison notamment de l'insuffisance des moyens de transports, surtout dans les pays n'ayant pas de débouchés sur la mer.

La délégation du M.R.A.P. a fait part de sa vive préoccupation devant la situation, car d'après les témoignages les plus récents, on commence à déplorer des morts, par suite de la sous-nutrition, dans plusieurs pays d'Afrique, et on peut déjà prévoir que les prochaines récoltes seront, de loin, insuffisantes. Une telle situation exige des moyens considérablement accrus.

La délégation a demandé que les organisations qui prennent part à la campagne de solidarité puissent bénéficier de la gratuité de tous les transports et qu'elles puissent se faire entendre à la radio et à la télévision, où un débat devrait avoir lieu sur les causes profondes de la crise et les solutions. Des assurances ont été données dans ce sens.

Contre les menées d'« Ordre nouveau »

« Nous organiserons des meetings dans toutes les villes de France, et couvrirons les murs de centaines, de milliers d'affiches » avait déclaré le secrétaire général d'« Ordre Nouveau ». Dès le lendemain du congrès de ce groupe raciste, nous nous interrogeons sur l'origine des ressources nécessaires à une telle débauche de propagande (1). Et nous demandions l'application de la loi contre les responsables, de cette campagne haineuse sur « l'immigration sauvage ».

Les interventions du M.R.A.P.

Aussitôt que fut annoncé le meeting de la Mutualité, le M.R.A.P. faisait connaître son indignation. Dans un communiqué à la presse, le 15 juin, s'élevant contre la recrudescence du racisme et des brimades contre les travailleurs immigrés, il dénonçait « en particulier les provocations d'« Ordre Nouveau », organisation typiquement fasciste, qui met sur pied des commandos armés, établit en France un centre international pour le rassemblement et l'entraînement de ses troupes, et développe en toute impunité une virulente campagne xénophobe et raciste ».

S'adressant ensuite au ministre de l'Intérieur, le M.R.A.P. insistait sur le caractère fasciste et raciste des activités d'« Ordre Nouveau », qui tombent sous le coup de la loi du 1^{er} juillet 1972. Il demandait que toutes mesures soient prises pour mettre fin à ces provocations à la haine.

Le matin même du 21 juin, jour du meeting d'« Ordre Nouveau », le M.R.A.P. adressait un pneumatique au préfet de police, lui exprimait sa « vive protestation devant la possibilité laissée par les autorités au groupement fasciste « Ordre Nouveau » de provoquer à la xénophobie et au racisme, de menacer la sécurité de la population et de troubler l'ordre public. » « Nous ne pouvons admettre, ajoutait-il, que puisse se tenir ce 21 juin dans la capi-

Enfin, un échange de vues a eu lieu sur les programmes de coopération à moyen terme et à long terme, qui doivent être modifiés en fonction des données actuelles, et qui, selon le M.R.A.P., devraient être l'objet d'une reconversion fondamentale pour tendre réellement à la satisfaction des besoins des populations, au progrès et à l'indépendance des pays en cause.

tale une manifestation typiquement fasciste, un meeting raciste, sous la protection des forces de police. »

Après les événements de la nuit du 21 juin, à Paris, le M.R.A.P. a fait connaître son point de vue par deux communiqués successifs, que la presse a largement reproduits (2). Soulignant, dans le premier (22 juin), que la loi contre le racisme avait été violée et tournée en dérision au meeting d'« Ordre Nouveau », et que les violences ont eu pour origine l'autorisation accordée à ce meeting provocateur, il concluait : « Partageant l'indignation de tous ceux qui ont protesté contre cette manifestation et contre la complaisance inadmissible des pouvoirs publics, le M.R.A.P. met en garde contre les provocations et l'exploitation qui en est faite, tendant à créer un climat de violence et de répression, en détournant l'attention des menées d'« Ordre Nouveau » et du danger qu'elles représentent pour les libertés de tous. »

Dans le second communiqué (3 juillet), après la dissolution d'« Ordre Nouveau » et de la Ligue Communiste, le M.R.A.P. constatait notamment : « Divers témoignages font apparaître que les violences auxquelles le meeting d'« Ordre Nouveau » a donné lieu s'inscrivaient dans un ensemble de circonstances troublantes, qui ne pouvaient que favoriser le désordre, la confusion, ainsi que la répression contre les forces démocratiques. Tandis que plusieurs syndicats de policiers soulignent la responsabilité des autorités, il est préoccupant que les mesures gouvernementales frappent simultanément un groupe raciste subversif et ceux qui s'opposent à lui. »

Et il ajoutait : « Le M.R.A.P., qui a toujours milité pour l'union des forces antiracistes, et qui réprouve les violences, se félicite des multiples prises de position et initiatives par lesquelles s'affirme, avec la condamnation d'« Ordre Nouveau », l'opposition de l'opinion française aux campagnes visant à la dresser contre les travailleurs immigrés. »

Le M.R.A.P. est d'autre part intervenu à Marseille pour demander, les jours suivants, l'interdiction de meetings annoncés par « Ordre Nouveau ». Celle-ci a été, à la dernière minute, décidée par les préfets concernés.

Vibrant meeting à Grasse

Après les graves incidents de Grasse, le meeting réalisé le 11 juillet dans cette ville par le Comité du M.R.A.P. des Alpes-Maritimes, a connu un vif succès. De nombreuses organisations avaient apporté leur soutien : parti communiste, parti socialiste, C.G.T., C.F.D.T., F.E.N., ainsi que des personnalités diverses, dont l'abbé Blancart, archipêtre de la paroisse, les pasteurs de Grasse et d'Antibes.

C'est M^e Roland Rappaport, membre du Bureau national, qui a pris la parole au nom du M.R.A.P., en présence de la presse et d'une équipe de cinéastes qui prépare un film sur le racisme. Comme les Maghrebins étaient nombreux dans la salle, son intervention était, au fur et à mesure, traduite en arabe.

Des travailleurs algériens sont également montés à la tribune pour porter témoignage des conditions de vie que connaissent les immigrés.

NOTRE CARNET

Distinctions

Notre ami M^e Bernard Lasserre vient d'être élu brillamment Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris.

M^e Lasserre, qui a toujours démontré son intérêt à notre Mouvement collabore à son action sur le plan judiciaire, mettant son grand talent au service des victimes du racisme.

Nous le félicitons chaleureusement.

Naissances

Avec un retard lié aux vicissitudes de la mise en page, nous avons la joie d'annoncer trois naissances dans la grande famille du M.R.A.P. :

Aurore, fille de notre collaboratrice Katia FAVART ; **Natacha**, fille d'Elisabeth et Claude SAMUEL, membre du Bureau national ; et **Daniel**, fils de nos amis Michel et Christiane BARLOW-COUDERC, de Lyon. A tous, nos félicitations et nos vœux les plus cordiaux.

Nos deuils

C'est avec beaucoup de peine que nous avons appris le décès de notre ami **Sruil TENENBAUM**, militant de longue date de la cause antiraciste. A son épouse, à son fils et à leur famille, nous exprimons nos très sincères condoléances.

Les organisateurs de cette manifestation, nos amis Augustine Berthod et Gaspar Pelgrin, ont eu la satisfaction d'enregistrer vingt adhésions au M.R.A.P., ainsi que des abonnements à « Droit et Liberté ».

A Ivry

A Ivry-sur-Seine, c'est le 17 juillet qu'a lieu à la salle des fêtes de la mairie, un meeting de protestation contre le crime d'un commando raciste, et de solidarité avec les travailleurs immigrés.

Placée sous la présidence de M. Roger Grevoul, premier adjoint au maire, cette assemblée a pour orateur Albert Lévy, secrétaire général du M.R.A.P. La municipalité (qui a édité des affiches appelant au meeting) et diverses organisations (qui

Sachez encore que...

■ *Les sept organisations* (Confédération générale du logement, F.A.S.T.I., CIMADE, Comité médical et médico-social d'Aide aux Migrants, M.R.A.P., Logement et Promotion sociale, Union nationale des Etudiants algériens) qui ont réalisé en commun le livre « Le logement des migrants », publié aux Editions Droit et Liberté, l'ont présenté le 27 juin à la presse, au siège de la C.N.L.

■ *Le M.R.A.P. était représenté* par Charles Palant, vice-président et Alexandre Chil-Kozlowski, membre du secrétariat national, à la commémoration des rafles du 16 juillet 1942, devant l'emplacement de l'ancien Vel-d'Hiv, où furent parqués 30 000 juifs. Albert Lévy, secrétaire général, représentait le Mouvement à la conférence de presse sur les problèmes des travailleurs immigrés, donnée par la F.A.S.T.I. au lendemain de son congrès.

■ *Un débat sur le racisme* et les travailleurs immigrés a eu lieu le 8 juin à Igny (78), animé par M^e Gérard Dorwling-Carter. Contact a été pris à cette occasion avec des Gitans stationnés dans cette localité. Le M.R.A.P. est intervenu ensuite auprès des pouvoirs publics et des élus pour demander que cessent les brimades policières et les menaces d'expulsion contre cette population. Des démarches se poursuivent en vue de l'aménagement d'un terrain de stationnement.

■ *Le comité du M.R.A.P. de Versailles*, avec différentes autres associations, est intervenu auprès du Préfet pour empêcher l'expulsion d'un jeune travailleur marocain, Abdesam Boulbayem, arrêté et condamné à 3 mois de prison, pendant la contre-manifestation du 21 juin lors du meeting d'« Ordre Nouveau ». D'autre part, il a pris la défense d'un travailleur portugais, en conflit avec son employeur

ont activement participé à la préparation) ont apporté leur soutien à cette initiative : Parti communiste français, Parti socialiste, P.S.U., C.G.T., A.R.A.C., Amicale des volontaires français en Espagne républicaine, Union des Jeunes communistes, U.N.C.A.L., Union sportive d'Ivry.

Rendez-vous a été pris par Robert Lehmann, secrétaire du Comité du M.R.A.P. du Val-de-Marne, pour rencontrer le lendemain, 18 juillet, le chef de cabinet du préfet et lui faire connaître la volonté de la population de voir rechercher efficacement et châtier les agresseurs de Fernando Ramos.

(1) Voir dans « Droit et Liberté » de juin 1973 : « Ordre Nouveau » provoque.

(2) Des comités locaux, notamment dans le Nord et dans l'Aisne, nous signalent que certains journaux ont plus volontiers publié les communiqués d'« Ordre Nouveau » que ceux du M.R.A.P.

PENSEZ

3M

PRODUITS DE HAUTE QUALITE POUR L'INDUSTRIE :

- ABRASIFS
- RUBANS ADHESIFS
- ISOLANTS ELECTRIQUES
- COLLES - MASTICS
- SECURITE
- MICROFILM
- REPROGRAPHIE

135, BOULEVARD SERURIER PARIS 19^e - TEL. : 202-80-80

MARQUE

Je désire recevoir gratuitement
le catalogue et la liste des
dépôtaires Bilytis
M
Bon pour un catalogue en couleurs
à retourner à BILYTIS 9 P 733 75053 Paris Cedex 07



maillots
de
bain

bilytis
PARIS